

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police
en date du 11 Mai 1895

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1902

7^{me} Année

DISCOURS ET RAPPORTS

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14

18785
F9C106

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police

en date du 11 Mai 1895



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1902

7^{me} Année

DISCOURS ET RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

Président d'honneur : M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Président honoraire : M. Ch. PETIT, Président honoraire de Chambre
à la Cour de Cassation.

Conseil d'Administration :

- Président* : M. E. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
- Vice-Président* : M. LACQIN, avocat à la Cour d'Appel.
- Secrétaire-Général* : M. PAUL BAILLIÈRE, membre du Conseil de direction de la Société générale des Prisons.
- Secrétaires* : M. RENÉ DUPUIS, avocat à la Cour d'appel.
M. PIERRE EDOUARD WEBER, avocat à la Cour d'appel.
- Trésorier* : M, ADOLPHE DÉMY. Consul.
- Trésorier Adjoint* : M. ETIENNE HUSSENOT DE SENONGES, attaché à la Direction du Crédit Lyonnais.
- Membres du Conseil*: M. ALBANEL, Juge d'instruction au Tribunal de la Seine.
M. BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
M. PAUL BOUCHER, substitut au Tribunal de la Seine.
M. HAREL, président à la Cour d'appel.
M. HENRI JOLY, doyen honoraire à la Faculté des lettres.
M. LE VICOMTE DE POMEREU.
M. POUX-FRANKLIN, conseiller-honoraire à la Cour de Cassation.
M. LOUIS RIVIÈRE, administrateur de l'Hospitalité de nuit.

Extrait des Statuts

ARTICLE 4.— La Société de patronage des jeunes adultes se compose de membres sociétaires et de membres souscripteurs.

Les membres sociétaires sont ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 20 fr. au moins.

Les membres souscripteurs sont ceux qui paient chaque année une somme dont le minimum est fixé à 10 francs.

Toute personne qui versera à la société une somme de 100 francs au moins, recevra le titre de bienfaiteur.

Les membres sociétaires pourront racheter leur cotisation annuelle moyennant le versement d'une somme de 200 francs. Les membres souscripteurs auront la même faculté en versant la somme de 100 francs au moins.

ARTICLE 5.— Pour être membre sociétaire ou souscripteur il faut être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration.

Assemblée générale de 1902

La réunion annuelle de l'Assemblée générale du Patronage a eu lieu le 16 Mars 1902.

Elle était présidée par M. DUFLOS, Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, assisté de M. GRIMANELLI, directeur de l'administration pénitentiaire et de M. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, président de la Société.

On remarquait dans l'assistance M. Félix VOISIN, conseiller à la Cour de Cassation, président de la Société de Patronage des Engagés volontaires, M. l'Abbé THOMAS, vicaire général de l'archevêché de Paris, M. HAREL, président de Chambre à la Cour d'Appel, M. FLANDIN, conseiller à la Cour d'Appel, M. JORET DESCLOZIÈRES, président de la Société de Patronage des Jeunes détenus et des Jeunes libérés de la Seine, M. le vicomte de POMEREU, M. Paul BOUCHER, substitut au Tribunal de la Seine, M. Albert RIVIÈRE, secrétaire général de la Société générale des Prisons, M. LOUCHE-DESFONTAINES, secrétaire général de l'Union des Patronages, M. le D^r BONDON, contrôleur-directeur de la Petite-Roquette, M. MOREL D'ARLEUX, notaire honoraire, M. MARESCAL, inspecteur au Ministère de l'Intérieur, M. BOUILLARD, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, M. L. GIRARDIN, notaire honoraire, M. et M^{me} PILLIET, M^{me} Auguste VOISIN, et plusieurs sociétaires et amis.

La séance est ouverte par M. le conseiller DUFLOS.

La parole est donnée à M. le secrétaire général. Il fait connaître à l'Assemblée les lettres de M. Milliard, ancien ministre de la justice, de M. l'abbé AUDOLENT, vice-chancelier de l'archevêché, de M. Henri ROBERT, avocat à la Cour d'Appel, qui se sont excusés de ne pouvoir se rendre à la réunion et donne lecture d'une lettre de son Eminence Mgr le Cardinal RICHARD, archevêque de Paris, qui a chargé M. l'abbé THOMAS de le représenter.

14 Mars 1902

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous remercie de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire pour me faire connaître la réunion de l'Assemblée générale du Patronage des Jeunes Adultes. C'est une œuvre qui m'a toujours inspiré le plus vif intérêt

J'ai déjà prié M. l'abbé Thomas, mon vicaire général, de me représenter à la journée de Dimanche prochain. Mais j'ai tenu à vous écrire moi-même pour offrir par vous au Conseil d'Administration tous mes remerciements pour le bien que le Patronage fait à nos pauvres enfants.

Veillez agréer.....

FR. Cardinal Richard.

M. le secrétaire général annonce ensuite à l'assemblée les changements qui doivent être apportés dans la Composition du Conseil d'Administration. Par suite de la démission de M. le Président Ch. PETIT et du décès de M. MONCHARVILLE, il devient nécessaire de nommer un Président, un Vice-Président et 3 membres du Conseil.

Le Conseil a été d'avis de proposer pour la présidence du Conseil M. PASSEZ, ancien vice-président; pour la Vice-Présidence, M. LACQIN, ancien membre du Conseil; pour le Conseil, M. le Vicomte de POMERU, M. BOVIN-CHAMPEAUX, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, M. Etienne HUSSENOT DE SENONGES, attaché à la Direction du Crédit Lyonnais.

Le vote a lieu : à l'unanimité les membres nouveaux sont déclarés élus.

La parole est ensuite donnée à M. Ernest PASSEZ, président de la Société; l'allocution du Président, les rapports du Secrétaire général, du Trésorier et le discours de M. le Conseiller DUFLOS, sont reproduits ci-après.



ALLOCUTION

DE

M. Ernest PASSEZ

Avocat à la Cour de Cassation
Président de la Société

Mesdames, Messieurs,

L'année 1901 qui vient de s'écouler a été une année d'épreuves pour notre Société de Patronage. Nous avons en effet perdu notre éminent et vénéré Président, M. le Conseiller Petit, doyen de la Cour de Cassation. M. Petit nous a quittés pour retourner dans son pays natal. Il a été atteint par la limite d'âge inexorable, qui frappe les hommes même encore aussi verts, aussi bien conservés, aussi dévoués à leur tâche que l'était M. le Conseiller Petit. Vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez suivi nos assemblées — et je suis sûr qu'il y en a beaucoup parmi vous qui nous ont honorés précédemment de leur présence — vous vous souvenez des paroles éloquentes et chaleureuses qu'il vous adressait tous les ans, avec quelle ardeur juvénile il vous rappelait les devoirs de la charité, de la philanthropie, de la bienfaisance, comme il faisait passer dans vos cœurs un peu de cette chaleur qui l'animait et qui le consumait. Aussi, c'est avec un véritable déchirement que nous l'avons vu s'éloigner de nous.

Eminent magistrat, doyen de notre juridiction suprême, la Cour de Cassation, Président de deux grands congrès de patronage, président de la Société générale des Prisons et de l'Union des Sociétés de patronage de France, son éloquence, son expérience, son autorité, les services qu'il a rendus, ont été loués dans les grandes assemblées auxquelles il appartenait comme il convenait qu'ils le fussent. Dans notre œuvre, nous nous rappelons surtout sa bonté, son affabilité constante, la délicatesse exquise de son cœur, l'autorité qu'il apportait dans nos délibérations, sa droiture, son amour de la vérité, dont nous lui avons donné le symbole qu'il a emporté avec lui sous la forme d'une statuette de bronze, qui est l'œuvre de nos patronés.

Nous avons perdu tout cela. Et dans nos délibérations lorsque nous nous trouvons en présence de questions difficiles devant lesquelles nous sommes parfois hésitants, nous le cherchons à la place où nous étions accoutumés à le voir depuis la fondation de notre Société ; nous regrettons ses conseils, et celui qui vous parle en ce moment, qui vient d'être honoré de vos suffrages mais qui n'a pas la prétention de le remplacer, est le premier à déplorer sa disparition.

Mais ce qui nous console un peu de l'amertume de son départ, c'est que nous savons que M. le Conseiller Petit se souvient de nous dans sa retraite, comme nous pensons à lui. Il a accepté d'être notre président honoraire, et ce lien l'attache d'une manière indissoluble à notre œuvre. Nous sommes certains qu'il nous guidera toujours et qu'il nous donnera encore ses conseils, lorsque nous en aurons besoin. Il n'oubliera jamais sa chère Société de Patronage dont il a été l'un des fondateurs avec M. l'abbé Milliard, dont il a été l'âme pendant six ans, et même du fond de son lumineux Midi, de ce Midi qu'il aime tant et où il s'est réfugié dans une retraite studieuse, au milieu de ses amis, de sa famille, de compatriotes qui le vénèrent, même au milieu de ses occupations nouvelles — car M. Petit n'est pas un homme à rester jamais inoccupé — il nous conserve, nous en sommes certains, un souvenir ; son cœur nous reste attaché et nous comptons toujours sur lui. Vous me permettez donc d'adresser au nom de tous à M. le conseiller Petit un salut plein de respect et en même temps plein de reconnaissance pour les services qu'il nous a rendus. (*Applaudissements.*)

La mort, Mesdames et Messieurs, qui moissonne partout, n'a pas épargné notre conseil d'administration. Nous avons dans l'année qui vient de s'écouler perdu deux membres : M. Pinat, qui était un de nos ouvriers de la première heure et qui avait mis au service de notre œuvre son talent d'architecte distingué. Au mois de novembre dernier, M. Moncharville, qui était entré dans notre conseil d'administraton il n'y avait pas encore très longtemps, mais qui nous avait rendu de grands services, nous a été enlevé subitement. Très occupé déjà par ses fonctions de vice-président de l'Hospitalité de nuit, il avait cependant accepté, par amitié pour M. le conseiller Petit, notre président, dont il était l'ami d'enfance, d'entrer dans notre conseil, et son expérience des affaires lui avait acquis immédiatement une grande autorité. Personne plus que lui n'y était écouté et ses conseils étaient suivis par nous avec le plus grand profit. M. Moncharville nous est resté dévoué jusqu'à sa mort, et je tiens à adresser un salut et un dernier souvenir à cet homme de bien. Vous me permettez d'y joindre un affectueux témoignage pour sa famille, pour l'émiment bâtonnier qui fut son gendre, et à qui j'envoie en mon

nom personnel, comme au nom de notre conseil, le témoignage de notre douloureuse sympathie. (*Applaudissements.*)

J'ai encore, Mesdames et Messieurs, à vous parler d'une séparation, mais celle-ci moins cruelle, car elle est toute momentanée : nous avons le regret de voir sortir du conseil M. Vincens, sous-directeur honoraire au ministère de l'Intérieur. Une clause inexorable de nos statuts l'y oblige. Il est impossible de parler de M. Vincens devant des personnes qui s'occupent du patronage des libérés sans évoquer immédiatement le souvenir des grands services que cet ancien chef de bureau au ministère de l'Intérieur a rendus aux œuvres de patronage. M. Vincens a été dans ses fonctions le véritable auxiliaire du patronage, il l'a soutenu autant qu'il l'a pu, il l'a développé, il lui a donné tout son appui et je puis dire tout son cœur ; grâce à lui, le concours de l'Administration pénitentiaire a été assuré aux sociétés de patronage des libérés, et il nous a rendu ainsi le plus grand des services. Il avait bien voulu accepter d'entrer dans notre conseil, et ce fut pour nous un grand honneur en même temps qu'un grand profit ; car ses lumières toutes particulières sur les questions très spéciales que nous avons à examiner nous ont souvent aidés à résoudre des questions très difficiles. Comme je vous le disais, Mesdames et Messieurs, notre séparation n'est que momentanée. M. Vincens nous quitte ; mais certainement son départ sera suivi d'une prompte rentrée, car nous avons trop besoin de lui pour ne pas lui demander de revenir bientôt dans notre conseil, où sa place reste marquée. Donc je ne lui dis pas adieu, mais au revoir. (*Applaudissements.*)

J'ai terminé, Mesdames et Messieurs, le chapitre des regrets que vous causent les séparations ; j'ai maintenant le très agréable devoir de vous entretenir de nos espoirs et de souhaiter la bienvenue aux membres nouveaux qui entrent dans notre conseil. J'ai d'abord personnellement à vous remercier : vous venez de ratifier par vos suffrages la proposition qui vous était faite par notre conseil de m'élever à la présidence de votre Société ; je vous en suis profondément reconnaissant. J'avais déjà donné à l'œuvre, je puis le dire, tout mon cœur ; plus que jamais je m'y attacherai, et je tâcherai par mes efforts de me rendre digne des suffrages que vous venez de m'accorder et du grand honneur que vous m'avez fait. (*Applaudissements.*)

J'ai été nommé à l'ancienneté, car j'étais déjà vice-président de la Société. Vous venez d'appeler à la vice-présidence mon confrère et ami, M. Lacoïn, avocat à la Cour d'appel, qui est un de nos ouvriers de la première heure, un de nos doyens du patronage, et dont la compétence est bien connue de tous ceux qui s'occupent du relèvement des libérés.

Enfin vous avez fait entrer dans le conseil trois membres

nouveaux en remplacement de M. Moncharville que nous avons eu le malheur de perdre, de M. le conseiller Petit qui s'est éloigné, et de M. Vincens qui nous quitte momentanément. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à ces trois membres nouveaux : à M. le vicomte de Pomereu, qui n'est pas pour nous un nouveau venu et dont nous avons déjà été en mesure d'apprécier tout le dévouement ; à M. Hussenot-De Senonges, attaché au Crédit Lyonnais, qui sera un collaborateur précieux pour notre excellent trésorier. Enfin j'ai la joie toute particulière de saluer l'entrée dans le conseil de mon confrère et ami M. Boivin-Champeaux, qui, malgré ses nombreuses occupations à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, ne nous a pas refusé son concours ; il sera pour nous, lui aussi, un collaborateur des plus autorisés et je suis heureux de lui adresser devant vous tous mes remerciements.

Voilà, Mesdames et Messieurs, des noms qui, je le crois, sont garants de la bonne administration de notre œuvre, et la composition de notre conseil doit vous assurer toute tranquillité sur la ligne de conduite à laquelle nous resterons fidèles. Elle nous a été tracée par notre président, M. Petit, et par M. l'abbé Milliard, notre fondateur, qui est toujours l'âme de notre société, sur lequel nous comptons comme il peut compter sur nous. Il résiste à l'âge qui s'avance, aux assauts que la maladie livre quelquefois à sa santé chancelante sous le poids des occupations et des fatigues accumulées, et il restera fidèle au poste qu'il a choisi et dans lequel il rend à notre œuvre des services incomparables.

Mesdames et Messieurs, les concours dont je viens de vous parler ne sont pas les seuls qui nous soient assurés. Si vous parcourez nos comptes rendus annuels et les listes de nos membres, vous y trouverez des noms qui imposent la considération et inspirent la confiance. Son Eminence le cardinal archevêque de Paris est un de nos grands bienfaiteurs ; il vient encore de nous adresser une lettre qui est un précieux témoignage de sa bienveillance et de sa sollicitude pour notre œuvre ; je tiens à l'en remercier une fois de plus, car, elles nous sont des plus précieuses et nous chercherons à nous en rendre dignes. Je prie le représentant de son Eminence, M. l'abbé Thomas, vicaire général, d'être auprès du vénéré cardinal l'interprète de notre respectueuse gratitude.

D'autres concours encore nous servent utilement dans l'accomplissement de notre tâche souvent très difficile : nous avons celui de l'Administration pénitentiaire, et je suis heureux de pouvoir lui rendre ici un témoignage public, en la remerciant de l'appui qu'elle nous donne avec tant de bienveillance. Elle nous accorde une subvention qui nous est précieuse, d'abord parce que notre Société en a besoin, mais surtout parce que c'est un encouragement pour nous.

Nous avons aujourd'hui comme président d'honneur M. Duflos, hier encore directeur de l'Administration pénitentiaire, dont le nom est aussi connu de toutes les personnes qui s'occupent du patronage des libérés que des fonctionnaires de l'Administration. M. Duflos n'a pas cessé de témoigner à notre société, pendant ses fonctions, une bienveillance toute particulière et de lui donner un appui qui lui a toujours été précieux, sans lequel, je puis le dire, nous aurions été impuissants. Nous avons toujours été très reconnaissants à M. Duflos de sa bienveillance à notre égard. Aujourd'hui, dans ses nouvelles et hautes fonctions de conseiller maître à la Cour des comptes, il n'oublie pas les œuvres auxquelles il s'est si longtemps intéressé, et il a tenu à nous témoigner de nouveau tout l'intérêt qu'il nous porte en nous faisant l'honneur de présider cette séance et en nous donnant ce nouveau témoignage d'amitié. Je l'en remercie de tout cœur. (*Applaudissements.*)

A côté de lui, mesdames et messieurs, nous avons le plaisir de voir assister à notre séance M. le directeur actuel de l'Administration pénitentiaire, M. Grimanelli ; il continue les traditions de son prédécesseur, M. Duflos. Comme lui, il nous témoigne le plus grand intérêt, comme lui, il nous a promis son concours sur lequel nous comptons absolument ; je tiens à lui adresser aussi tous nos remerciements et l'expression de notre reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Voilà, mesdames et messieurs, les concours dont nous avons besoin, qui nous sont indispensables pour l'accomplissement de notre tâche. Elle est souvent fort difficile ; elle est nécessaire à l'intérêt social ; mais elle est certainement une des plus ardues qui puissent être entreprises. Quelle est-elle ? quelle est la mission que nous nous sommes donnée et à quel but tendons-nous en nous occupant de patronage ?

Je crois, Mesdames et Messieurs, que l'on peut définir notre œuvre en deux mots : nous nous efforçons d'arrêter le flot montant de la criminalité juvénile en prévenant la récidive. Voilà la tâche que nous nous sommes donnée et à laquelle nous consacrons tous nos efforts.

La criminalité juvénile a augmenté dans des proportions effrayantes depuis quelques années, tout le monde le sait et en convient. Vous avez compris, Messieurs les directeurs honoraire et en fonctions de l'Administration pénitentiaire, qu'il fallait opposer une digue à cette marée véritablement épouvantable qui menace de submerger la société, et c'est pour cela que vous nous apportez votre concours. Vous êtes persuadés, comme nous, que la répression est insuffisante pour arrêter le flot qui monte. La répression est nécessaire, elle est indispensable, elle est peut-être trop souvent éternuée ; mais elle ne saurait suffire, elle est impuissante à elle seule, il faut qu'elle soit complétée et il faut qu'elle trouve une aide

dans le patronage, qui vient tendre la main au libéré lorsqu'il sort de la prison. Il faut qu'à ce moment le libéré sache que la société reconnaît n'avoir pas accompli tout son devoir lorsqu'elle a assuré la répression, et qu'elle est prête à lui dire : « Tu as été coupable et tu as été puni ; la justice l'exigeait. Aujourd'hui l'expiation est terminée, je te tends une main secourable ; c'est la charité qui le prescrit, car tu es malheureux. » Il faut que ce double langage soit tenu à celui qui a failli, à celui qui a été coupable et qu'on doit chercher à relever après une première chute.

C'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que le patronage est nécessaire, c'est pour cela qu'il faut à côté de la répression, qui, je le répète, doit être sérieuse, qu'il y ait des œuvres qui cherchent à relever le condamné et à l'empêcher de retomber.

Voilà ce que l'Administration pénitentiaire a compris depuis déjà plusieurs années, voilà quelle a été la pensée de M. Duflos ; elle l'est toujours, elle est celle aussi de son successeur, elle a passé dans toute cette administration. Voilà pourquoi nous trouvons chez tous ses fonctionnaires un concours si empressé ; voilà pourquoi nos collègues qui visitent les détenus à la Petite Roquette sont assurés de l'appui le plus bienveillant et le plus fécond de la part de son directeur, M. le docteur Bondon, que je suis heureux de remercier publiquement. (*Applaudissements.*)

La criminalité juvénile, comme je vous le disais, a fait des progrès effrayants. Je ne veux pas faire de statistique ; cependant je me permettrai de vous citer deux chiffres qui vous donneront la mesure de ses progrès et du péril social dont nous sommes menacés. Le nombre des jeunes gens de 16 à 21 ans — ce sont ceux précisément dont nous nous occupons, condamnés pour meurtre et assassinat — je ne prends que ceux-là — était de 20 en 1888 ; il s'est élevé à 140 en 1900, c'est-à-dire qu'il est monté sept fois plus haut en 12 ans. Eh bien, lorsqu'on se trouve en présence d'un chiffre comme celui-là, on est véritablement épouvanté et on sent la nécessité de réagir et de prendre les mesures nécessaires pour arrêter ce que j'ai appelé tout à l'heure un péril social, je crois que le mot n'est pas exagéré. Il faut pour cela unir le patronage à la répression ; il faut que les deux se combinent, et que nos efforts s'entendent, se coalisent, pour arriver à faire de celui qui a été châtié, parce qu'il était coupable, un homme qui puisse rentrer dans la société, qui redevienne un citoyen utile et qui rende à la société une force dont elle était privée.

C'est ce que nous avons entrepris ; c'est ce que nous tâchons d'exécuter. On vous fera tout à l'heure connaître les résultats de notre œuvre pendant l'année qui vient de s'écouler ; je ne veux pas empiéter sur le rapport de M. le secré-

taire général qui vous donnera des chiffres ; mais je crois pouvoir vous dire que cette année, comme les années précédentes, nos efforts ont été couronnés de succès. Nous avons obtenu des résultats satisfaisants au prix de grandes difficultés, qui ne diminuent pas ; au contraire, elles augmentent ; mais nous ne nous décourageons pas, et grâce aux concours qui nous sont assurés et dont je vous ai parlé, nous espérons que nos efforts se développeront et que nous arriverons à des résultats de plus en plus satisfaisants. (*Applaudissements.*)

Mais nous avons encore des progrès à faire, et je vous paraîtrais peut-être un président trop optimiste, si je n'exprimais, avant de terminer, quelques vœux pour l'avenir.

Le premier de ces vœux concerne une catégorie de délinquants dont nous voudrions avoir plus souvent l'occasion de nous occuper : je veux parler des libérés conditionnels. Les détenus, qui ont fait la moitié de leur peine et qui ont mérité de bonnes notes pendant leur séjour dans la prison, peuvent bénéficier d'une mesure de clémence qui leur permet d'être mis en liberté sous certaines conditions, imposées par le Ministère de l'Intérieur et par l'Administration pénitentiaire. Notre Société s'est occupée, depuis sa fondation, d'appuyer les demandes de libération conditionnelle qui lui paraissent dignes d'intérêt. Nous désirons avoir de plus en plus l'occasion de nous occuper de ces libérés conditionnels, et voici pourquoi : Il ne s'agit pas de libérer des jeunes gens qui sortiraient de la prison sans emploi, après avoir donné des témoignages plus ou moins illusoire de repentir, et qui, se trouvant sur le pavé, seraient nécessairement exposés à toutes les tentations, et se feraient arrêter de nouveau. La libération conditionnelle dans de pareilles conditions serait absolument déplorable, et nous n'en sommes pas les partisans. Mais lorsque des demandes de libération conditionnelle sont faites par des détenus que nous connaissons, par des jeunes gens qui sont visités par nous à la Petite Roquette et que nous pouvons signaler à la bienveillance de l'Administration, parce que nos visiteurs sont en mesure de donner sur eux des renseignements sérieux, alors la situation devient bien différente. Lorsque ces jeunes gens obtiennent la libération conditionnelle avec notre appui, nous nous engageons à les prendre et nous les prenons effectivement dans notre atelier de travail ; ils échappent ainsi à toutes les tentations de la rue, aux mauvaises fréquentations, à tout ce qui peut les entraîner à commettre de nouveaux délits et à encourir de nouvelles condamnations. Nous avons alors sur eux une action particulièrement efficace.

Sur les libérés définitifs, sur ceux qui sortent de la prison après avoir terminé leur peine, nous ne pouvons agir que par voie de persuasion et de conseil ; nous ne pouvons que les

exhorter à venir au patronage, en cherchant à leur faire comprendre les avantages qu'ils y trouveront. Mais s'ils ne nous écoutent pas — et la persuasion est malheureusement souvent insuffisante — nous n'avons sur eux aucun moyen d'action. Aussi combien y en a-t-il qui passent sans entrer devant la porte de notre atelier après avoir fait de belles promesses à nos visiteurs ; ou bien qui entrent un moment, qui restent pendant quelques heures à notre œuvre, le temps de prendre un repas et se faire donner une paire de chaussures, puis disparaissent sans que nous ayons aucun moyen de les retenir !

Ce sont là, Mesdames et Messieurs, de douloureuses déceptions, qu'il est impossible de prévenir lorsqu'il s'agit de libérés définitifs. Au contraire, à l'égard des libérés conditionnels, nous avons un moyen d'action qui est efficace : c'est la crainte de la réintégration dans la prison. Ces libérés savent que s'ils quittent notre atelier, s'ils ne veulent pas rester sous notre surveillance, nous les signalerons à la Préfecture de police, qui les reprendra et les réintègrera dans la prison pour qu'ils terminent leur peine. L'Administration pénitentiaire a le droit de mettre comme condition à la libération conditionnelle que le libéré dont nous avons appuyé la demande sera placé sous notre patronage, et que si notre société renonce à le couvrir de sa protection il sera repris et réintégré à la Petite Roquette.

Vous comprenez que cette crainte est pour les libérés conditionnels le commencement de la sagesse ; ils regardent à deux fois avant de quitter l'atelier dans lequel nous les faisons travailler, lorsqu'ils savent qu'à la porte ils peuvent rencontrer un agent qui les arrêtera et les réintègrera dans la prison d'où ils sont trop heureux d'être sortis. Aussi nous considérons qu'il y a là pour nous un moyen d'action absolument efficace.

La libération conditionnelle, combinée avec le patronage, devient, dans ces conditions, un moyen de sauvetage presque assuré. Du reste, Mesdames et Messieurs, les chiffres le prouvent : il résulte d'une statistique faite par M. l'abbé Milliard que sur 50 libérés conditionnels patronés par notre œuvre depuis sa fondation, deux seulement ont été repris et sont revenus à la Petite Roquette ; les 48 autres ont été placés chez des patrons qui, nous avons tout lieu de le croire, en sont satisfaits. Ces chiffres sont modestes ; nous espérons qu'ils grossiront ; mais ils sont bien significatifs et très encourageants. Ils prouvent, comme je le disais tout à l'heure, que le patronage combiné avec la libération conditionnelle, procure les résultats les plus satisfaisants, les plus heureux. Je me suis permis de les signaler à M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire et à M. le Préfet de Police, dont les bureaux sont appelés à donner des renseignements sur les demandes de libération conditionnelle faites par les détenus


des prisons du département de la Seine ; ils ont compris tous les deux l'intérêt de la question, qu'il y a là, des efforts extrêmement intéressants à encourager, et ils m'ont promis de nous donner tout leur concours, afin de développer de plus en plus notre œuvre dans cette direction. Encore une fois, je remercie M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire et M. le Préfet de Police ; nous comptons sur eux et nous espérons ainsi voir notre action grandir et s'étendre de plus en plus sur les libérés conditionnels qui seront confiés à notre patronage. (*Applaudissements.*)

Il me reste à vous présenter un dernier vœu, qui ne s'adresse plus à l'Administration comme le précédent, mais à vous-mêmes, Mesdames et Messieurs. Nous avons des charges très lourdes, et cependant, malgré leur poids, nous désirons les augmenter encore. Voici pourquoi : Nous ne sommes que locataires de l'atelier dans lequel travaillent nos jeunes gens. Eh bien, je vais vous faire une confidence que je vous prie de ne pas répéter : c'est que nous ne sommes pas très recherchés par les propriétaires ; nos jeunes gens ne jouissent pas encore de la meilleure réputation. C'est injuste, très injuste, car ils n'ont donné lieu à aucune plainte dans les deux ateliers qu'ils ont successivement occupés ; mais enfin je suis obligé de constater que ce préjugé existe chez les propriétaires, parmi lesquels je crois on n'en trouverait pas beaucoup qui suivraient l'exemple d'Emile de Girardin qui, nous disait M. Henry Houssaye, lorsqu'il a présidé une de nos assemblées annuelles, avait pris un valet de chambre sans autre renseignement que celui-ci, c'est qu'il sortait du baignoire ! Je crois que les propriétaires ne sont pas animés des mêmes dispositions, et qu'au contraire ils désirent sauvegarder leurs immeubles ; à tort, je le répète, ils nous regardent quelquefois d'un œil qui n'est pas absolument favorable.


Il y a là une situation qui m'inquiète pour l'avenir de notre société. Nous avons besoin d'un atelier ; notre œuvre ne peut pas fonctionner sans que nous fassions travailler nos patronés ; il faut donc que nous installions notre atelier quelque part. Si un jour nous étions mis à la porte de notre local actuel et si nous ne trouvions que des propriétaires dans les idées dont je vous parle, c'est-à-dire remplis de beaucoup de mauvais vouloir à notre égard et refusant de nous laisser entrer chez eux, notre œuvre serait évidemment dans la situation la plus critique. Aussi, pour y échapper, Mesdames et Messieurs, je crois que nous devons devenir un jour propriétaires nous-mêmes ; alors nous n'aurons plus à compter avec le bon ou le mauvais vouloir des propriétaires étrangers. Mais, pour cela, nous avons besoin d'argent. Eh bien, voici ce que je vous demande : Je fais appel à votre bienfaisance, à votre générosité, pour trouver parmi vous, ou dans votre

entourage des personnes généreuses qui nous offriraient la somme nécessaire à l'acquisition d'un terrain et à la construction d'un atelier dans lequel nous serions chez nous et où nous pourrions faire travailler nos patronés sans souci de l'avenir.

Ne me dites pas que c'est un rêve ; nous y avons déjà réfléchi et il y a quelques années nous n'avons pas été très loin de sa réalisation ; elle nous a échappé, mais l'occasion peut se représenter, et il dépend de vous de la faire naître. Aussi, je le répète, je vous demande instamment de trouver dans votre entourage le généreux donateur que j'appelle de tous mes vœux. Soyez persuadés que lorsque ce vœu sera réalisé grâce à votre générosité, vous aurez assuré l'avenir de notre œuvre, à laquelle vous êtes attachés et vous témoignez tous les ans un très grand intérêt, dont nous vous sommes profondément reconnaissants. Soyez certains aussi que votre conscience vous dira que vous avez aidé à combattre le péril social qui résulte de la criminalité juvénile de plus en plus effrayante. C'est là un devoir qui devient impérieux, surtout dans les temps troublés que nous traversons ! (*Applaudissements*)



RAPPORT
DE
Monsieur Paul BAILLIÈRE
Secrétaire général



Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais me lever à mon tour et commencer à vous lire le rapport de cette année sans donner d'abord mon souvenir à l'excellent et vénéré Président qui nous convoquait ici même l'an dernier, et qu'aujourd'hui l'âge de la retraite vient d'arracher de son siège à la Cour de Cassation et à la présidence de notre Société. Faire son éloge est plus que je n'oserais entreprendre, car il était de ceux dont une forte parole a dit que « leurs seules actions les peuvent louer » ; permettez-moi donc simplement de vous dire combien je le regrette ; et, après les hommages mérités qu'on a rendus à la loyauté de sa vie publique, à la clarté de son esprit, à la délicatesse et à la bonté de son cœur, laissez-moi vous parler un peu de la protection touchante dont il avait entouré notre modeste patronage.

Malgré le nombre et l'importance des affaires qui lui étaient confiées, malgré le poids de l'âge et les obligations imposées par les nombreuses sociétés de bienfaisance ou d'étude dont il faisait partie, il avait accepté cette nouvelle charge avec son affabilité ordinaire, et jamais sa bonne grâce et son ardeur toute juvénile ne se sont démenties. Il a su, dès le premier jour, nous attirer les sympathies les plus précieuses et, dans les difficultés inévitables du début, ses conseils ont été pour nous une force et une lumière.

Avec quel plaisir il faisait l'éloge des jeunes gens qui s'étaient distingués par leur bonne conduite ; Comme il s'intéressait à leur progrès, à cet atelier dont il était si fier, et où il venait souvent les voir ! Et moi-même, il m'est doux de me rappeler le temps où j'allais le consulter et causer avec lui, toujours prêt à m'accueillir dans son cabinet de travail ; et quelle bienveillante sollicitude j'étais sûr d'y rencontrer !

Nous sentions tous que nous faisons partie de sa famille, et

il avait donné à nos relations habituelles un caractère rare d'intimité et de confiance. Du moins, dans son beau pays où il est allé retrouver de chers souvenirs d'enfance, nous suit-il encore de ses vœux et de son affection toujours jeune et sincère, et une lettre qu'il a eu la gracieuseté de m'envoyer récemment va me permettre de l'évoquer auprès de vous d'une façon plus présente et vous donner l'illusion de l'entendre encore.

4 mars 1902.

« Ce sera pour moi un grand chagrin de ne pas être des
« vôtres le 16 de ce mois, de ne point avoir le plaisir de vous
« applaudir, d'applaudir M. Passez et M. Duflos et de ne pas
« m'associer aux sympathies que mérite le plus généreux et
« le plus dévoué des trésoriers. J'ai été tout particulièrement
« heureux du choix de M. Duflos pour la présidence de l'As-
« semblée générale. C'est une dette de reconnaissance qu'on
« acquitte ainsi envers lui, car il nous a témoigné, en toute
« circonstance, une extrême bienveillance et un intérêt qui
« s'est traduit par l'allocation de subventions annuelles à
« notre œuvre de patronage ; sa parole si élevée et si belle
« empruntera, de plus, une puissance très grande à l'auto-
« rité que lui a acquise l'exercice des hautes fonctions qu'il a
« remplies avec tant de compétence et d'éclat et qu'il a été
« appelé à échanger contre d'autres plus calmes et moins
« préoccupantes, au vif et légitime regret de l'administration
« pénitenciaire et de toutes les sociétés de relèvement.
« Vous avez été bien inspiré en vous hâtant de rouvrir les
« rangs de votre Conseil à M. le vicomte de Pomereu et en
« donnant pour successeur à mon vieil ami M. Moncharville,
« dont la mort m'a si douloureusement affligé, un ami plus
« jeune dont j'ai eu la joie de constater les brillants succès, et
« qui, lui aussi, est un homme supérieur par l'intelligence
« et par le cœur. »

En réponse à cette lettre, permettez-moi d'envoyer, au nom de tous, à M. le Président Petit, notre salut le plus affectueux et d'associer à nos hommages le nom de Madame Petit, si dévouée pour les œuvres de son mari, si attachée à notre jeune Société, et dont tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher ne sauraient séparer le souvenir de celui de notre bien-aimé Président. (*Applaudissements.*)

Avant que je parcoure le détail du fonctionnement du Patronage, il convient de rappeler ici les conférences faites de temps en temps le soir à nos jeunes ouvriers et de dire quel éclat leur ont donné le talent et le zèle de nos orateurs.

Au début de l'année, M. Puibaraud, inspecteur général du Ministère de l'Intérieur, a retracé devant ces jeunes gens quelques épisodes de la vie militaire et de la vie rurale qu'ils sont appelés à mener un jour, tandis que des reproduc-

tions cinématographiques remarquables ajoutaient au récit l'apparence d'une scène de la vie réelle. En même temps, sa parole chaude et vibrante montrait à ses auditeurs l'idée du devoir comme la règle et l'inspiratrice nécessaire de leurs actions. De nombreux applaudissements ont témoigné qu'il avait été entendu et compris ; et il a vu s'éveiller dans tous les cœurs les sentiments généreux et dévoués qu'il évoquait.

M. Weber, l'un de nos secrétaires, et notre conférencier habituel, a également parlé plusieurs fois et avec beaucoup d'autorité et charme de l'Alsace, de la Suisse.

Tout récemment encore, il évoquait devant nous la grande image de Victor Hugo, à qui la France vient de consacrer une semaine inoubliable.

Notre cher secrétaire n'a pas été indigne du beau sujet qu'il avait choisi. Avec un art merveilleux d'exposition et de lecture, il a su faire apprécier les pages les plus pathétiques de l'historien et du poète ; il peut être rassuré sur l'effet de sa parole ; ses auditeurs sauront bien désormais quel est le grand homme que la France honore et pourquoi elle l'admire.

Ceci dit, il faut en venir aux détails de chiffres et de faits.

(*Compte rendu de l'atelier.*)

Les résultats obtenus cette année se sont maintenus, comme vous le savez, dans l'excellente moyenne des années précédentes, bien que nous soyons obligés parfois de faire quelques réserves et de constater devant vous les cas où nos efforts n'ont pas recueilli toute la satisfaction désirée.

Le nombre des patronnés nouveaux recueillis au courant de l'année s'est élevée à 162.

Il en restait 25 anciens au 1^{er} janvier ; le total des jeunes gens inscrits sur nos livres est par conséquent de 187, sans compter ceux qui n'ont fait que se présenter et sortir aussitôt.

En ce qui concerne la durée du séjour, nous voyons que sur ce chiffre total :

Sont restés de 1 à 6 jours.....	86
— de 6 jours à 1 mois.....	66
— de 1 mois à 4 mois.....	28
— au-dessus de 6 mois.....	7

187

Par comparaison avec les comptes rendus antérieurs, on voit que la durée ordinaire du séjour tend à se restreindre, et nous ne pouvons que le regretter.

Les mois d'été, particulièrement, ont été signalés par des passages très courts, à un moment où l'ouvrage abondait, et où nos protégés auraient pu se faire des journées de gain fort convenable.

Considérons maintenant l'âge des 162 patronnés entrés cette année par comparaison avec l'année précédente.

Il y a eu en.....	1901	en 1900
Au-dessous de 16 ans.....	10	6
Agés de 16 ans.....	8	12
— 17 —.....	15	27
— 18 —.....	30	31
— 19 —.....	27	32
— 20 —.....	40	40
de plus de 20 —.....	32	17

Pour un chiffre égal d'admis les jeunes gens ont été moins nombreux.

Il est vrai, comme vous le verrez plus tard, que les placements ont été en proportion plus considérable, et, peut-être, y a-t-il là une compensation.

Quelle est maintenant la provenance des individus qui s'adressent à nous ?

Sont venus au Patronage :

Après expiration de la peine :

De la Petite Roquette	72
De Fresnes	3
Des prisons de province	5
Après libération conditionnelle	7
En dehors de toute condamnation	
Enfants de la correction paternelle.....	10
Prévenus ayant bénéficié d'une mesure de clémence du juge	14
Ouvriers libres	51

L'explication de ce dernier chiffre (des ouvriers libres), qui dépasse la moyenne ordinaire, se trouve, en grande partie, dans l'obligation où nous avons été pendant l'été de maintenir le courant des affaires et de contenter une clientèle qui nous aurait abandonné.

C'était une nécessité impérieuse à laquelle nous avons dû nous soumettre. Espérons qu'elle ne se représentera pas.

Nous avons à exprimer notre satisfaction sur d'autres points.

C'est ainsi que les libérés conditionnels et les enfants de la correction paternelle se sont généralement comportés convenablement. Je ne reviendrai point sur ce que M. le Président Passez vous a dit au sujet de la libération conditionnelle.

Vous avez vu comment soit de leur plein gré, soit par une contrainte toute morale mais efficace, ils en viennent à reprendre l'habitude d'un vie régulière ; ils sont dans l'impossibilité de gaspiller immédiatement le pécule amassé en prison ; ils apprennent à en apprécier la valeur morale ; et la discipline de l'atelier, un peu d'économie, et, quelques sages réflexions aidant, ils rentrent très souvent dans l'engrenage d'une vie laborieuse.

Des remarques analogues s'appliquent aux enfants de la

correction paternelle. C'est à notre prière, le plus souvent, que les parents consentent à abrégier le temps de contrainte qu'ils ont le droit d'exercer. L'enfant arrive donc chez nous, déjà plein de gratitude pour notre intervention amicale, en même temps qu'averti des rigueurs auxquelles l'expose une mauvaise conduite. Le goût du travail et du gain honnête le gagne peu à peu ; il retrouve avec plus de plaisir, le soir, ou au moins le dimanche, la maison paternelle, et l'amélioration suit presque toujours tout naturellement.

Quant aux individus, que la bienveillance des Juges d'Instruction envoie au Patronage avec le bénéfice d'une ordonnance de non-lieu, je dois dire qu'à quelques exceptions près, notre statistique est bien moins satisfaisante.

Il en est venu 14 dans ces conditions, et 3 seulement (parmi lesquels deux enfants dont je vous lirai des lettres) sont restés chez nous jusqu'à leur placement. Les autres sont partis quelques jours, quelques heures après leur arrivée, lorsqu'ils avaient reçu la petite somme qu'on leur remettait d'avance pour payer leur déjeuner.

Ces observations concordent, du reste, avec ce que nous avions déjà constaté l'année dernière, où, sur 26 individus recueillis de cette façon, 8 seulement sont restés jusqu'à leur placement.

Travail accompli.

Notre chiffre d'affaires s'est maintenu au taux très honorable de 12.171 fr. 65 : ce qui fait plus de mille francs par mois gagnés par nos ouvriers au moyen du travail à façon.

Nous sommes en diminution sur le chiffre de l'année dernière (17.828 fr. 95) et nous revenons à peu près exactement au chiffre de 1899. La raison en est dans l'affaiblissement général provenant de l'état du marché et des spéculations commerciales sur le cuivre, dans les suites d'une année d'exposition qui avait été exceptionnelle, enfin dans la qualité moins bonne de nos ouvriers.

On voit, par exemple, les recettes du mois de juin tomber à 656 fr., celles du mois de juillet à 586 fr., tandis que les mois de mars et d'avril ont produit presque un chiffre triple 1.579 fr. et 1.502 fr. et que le mois de novembre a produit 1.049 fr.

C'est la vérification presque mathématique des résultats que laissait prévoir la diminution du temps de séjour des patronnés dans l'atelier durant les mois d'été.

Une gestion très attentive nous a permis d'éviter quelques causes de déficit antérieures, et le chiffre des dépenses d'atelier proprement dites, salaires, insuffisance de gain des nouveaux venus, ne s'est élevé qu'à 15.189 fr. 45. Les dépenses de loyers, d'assurances, d'impôts, frais d'assemblée, d'impression et autres ne sont pas comprises dans ce chiffre.

Bilan moral.

Il est passé, disions-nous, 187 individus dans notre Patronage cette année (162+25).

Sur ce nombre :

Ont été placés.....	91
Sont partis ou ont été renvoyés.....	73
Rapatriés	3
Engagés ou sont partis au service.....	4
Tombés malades et envoyés à l'hôpital.....	4
Il restait à l'atelier au 1 ^{er} janvier 1902.....	12

187

Le nombre des placements a donc été relativement considérable, puisqu'il atteint presque la moitié du chiffre des inscrits.

Nous avons tout lieu de croire à la solidité de ces résultats dus à bien des circonstances favorables, car nous n'avons pas connu plus de 4 ou 5 rechutes.

En résumé, au 1^{er} janvier 1902, 1.002 individus avaient été reçus à la Société et 570 placés par elle ou par son intermédiaire.

Permettez-moi, maintenant, d'entrer dans la partie la plus vivante de mon sujet par la lecture de quelques-unes des lettres que nous avons reçues.

Un de nos patronnés, petit bonhomme de 16 ans, nous avait été envoyé par un Juge d'instruction à Paris. Il n'avait jamais été condamné, mais, ayant le malheur d'être isolé, sans abri sans famille, il avait été recueilli par les agents de la police et amené au Dépôt. La miséricorde du juge nous l'adressa. Il fit preuve à l'atelier de bonne volonté, mais, bien jeune et peu adroit de ses mains, il avait peu de chance de réussir à Paris, et, d'autre part, la vie des champs lui souriait, et il ne demandait pas mieux que d'être affecté à des occupations agricoles. Des relations amicales nous ont permis de réaliser son désir, et voici la lettre qu'il écrivait quelques semaines après son arrivée.

24 mars 1901.

Monsieur l'Abbé,

« Je profite d'une journée de repos pour vous écrire et vous remercier de votre bonté à mon égard, car vous avez été assez bon de prendre toute responsabilité sur vous en me trouvant une place à la campagne où je me plais beaucoup. Monsieur l'Abbé, je vous prie de croire en ma lettre pour vous satisfaire du côté du travail ainsi que du côté de la conduite.

« ... C'est un peu dur pour le moment, car, par le vent, au milieu des champs, rien ne nous abrite et il faut quand même prendre la charrue. Mais malgré ce vent, il faut

« encore du courage et ce n'est pas, je crois, ce qui me manquera. Quant à vous dire si je suis bien chez mes patrons, il est inutile de vous en parler car les bonnes gens chez qui je suis sont très bons pour moi et je m'y plais beaucoup.

« ... La vue de ces immenses champs et de ces prés m'ont complètement changé de la vie parisienne. Enfin, Monsieur l'Abbé, je vous prie de croire encore une fois qu'à la campagne je me trouve mieux qu'à Paris.

« Rien de plus à vous dire, Monsieur, que de vous remercier encore une fois de votre bonté à mon égard. »

Un autre garçon qui nous était adressé dans les mêmes conditions était plus jeune encore : 15 ans à peine. Envoyé du côté de Vittel, il a été recueilli par d'excellentes gens qui se sont félicités de l'avoir auprès d'eux.

Voici leur lettre :

Monsieur l'Abbé,

« Je vous remercie beaucoup du petit que vous m'avez envoyé ; je le trouve bien gentil et assez intelligent. Il n'a pas l'air d'avoir mauvaise tête. Je pense que nous en ferons quelque chose de bon.

« En attendant je vous en serai très reconnaissant. »

Le jeune homme, lui-même, confirme le bien-être qu'il trouve chez ces personnes simples et bonnes, attentives non seulement à lui procurer la vie matérielle, mais aussi à surveiller son éducation morale et l'accomplissement de ses devoirs religieux.

Il écrit à l'intermédiaire qui lui avait procuré cette place.

Vittel, 21 mars 1901.

Mon cher Monsieur,

« Je vous écris ces quelques mots pour vous faire savoir que j'ai fait un bon voyage et que je suis très heureux chez M....

« Ce sont des personnes très pieuses et je ferai bientôt ma première communion à l'aide de Monsieur le Curé de Vittel.

« Vous direz à Monsieur l'Abbé Milliard bien le bonjour de ma part et je lui écrirai dans une huitaine de jours.

« Votre pupille qui vous est très dévoué. »

Une histoire assez curieuse est celle d'un jeune Alsacien à qui l'intervention du Patronage aura été doublement bienfaisante.

Venu à l'Exposition, comme manœuvre, avec quelques camarades, il se laissa inviter à déjeuner par l'un d'eux, et celui-ci s'étant éclipsé au moment de régler la note, notre infortuné fut sommé de répondre de la dépense ; il en était incapable ; il fut arrêté, condamné et conduit à la petite Roquette.

Très effrayé des perspectives qui s'ouvraient devant lui, il fit ses confidences au visiteur qui venait lui parler de notre part. C'était notre secrétaire, M. René Dupuis. L'expulsion l'attendait après l'expiration de sa peine et il craignait les rigueurs de la loi allemande, et une misère irrémédiable. Ne pouvait-on prendre pitié de lui, demander un délai ! Il avait bon courage, ne demandait qu'à travailler ; était-il bien coupable au fond ? En tout cas, l'intérêt qu'il avait à rester en France répondait de sa conduite.

La chose était fort délicate, car on se montre, et à juste titre, fort difficile pour ce genre d'autorisation ; mais notre secrétaire prit l'affaire à cœur et fit appel aux concours de notre Vice-Président, M. Passez, qui agit de son côté, sollicita des audiences et finit par obtenir gain de cause.

L'arrêté d'expulsion fut suspendu, et notre jeune homme entra à l'atelier le 18 mai. Il y resta une quinzaine de jours ; et, le 4 juin, M. l'abbé Milliard complétait l'œuvre de sauvetage en le casant dans l'exploitation d'une plâtrière des environs de Paris. Tout alla bien pendant quelque temps, mais la jeunesse !... Il y a longtemps que l'on a dit tous ses défauts ; et particulièrement dans le monde des ouvriers les mauvais conseils et les occasions fâcheuses ne manquent pas.

Notre ami quitta l'excellent homme chez qui il était placé et crut pouvoir de lui-même trouver fortune. Hélas ! les plaisirs de la liberté furent vite épuisés ; les petites économies aussi ; et notre jeune égaré nous revint comme le pigeon de la fable, tirant du pied et traînant un peu l'aile.

Comment allions-nous le recueillir ? En général, nous nous méfions un peu, et non sans cause, des jeunes gens qui ne savent pas se tenir dans la place qu'on leur a procurée. On le mit un peu à l'épreuve, mais son repentir était sincère ; M. l'abbé Milliard lui rouvrit les bras et la porte de l'atelier. Une lime fut mise à sa disposition, et, quelque temps après, réconcilié avec son patron par les soins de M. l'abbé, il jura de ne point recommencer. Il a tenu parole ; voilà un double sauvetage accompli.

Je ne peux point m'attarder dans des récits de la vie civile. Il faut maintenant esquisser devant vous quelques détails de la vie militaire à laquelle nos patronnés viennent aboutir. Et, pour avoir une peinture un peu plus suivie et plus complète, j'emprunte à une même correspondance les traits que je vais vous lire.

Je vous présente une de nos anciennes connaissances. C'est un garçon qui, en partant l'année dernière, avait consenti à constituer le Patronage comme banquier dépositaire de ses fonds, et nous laissait en caisse la jolie somme ronde de 55 francs

Il a continué à correspondre avec M. l'abbé, et, tout d'abord, il exprime un désir que connaissent bien ceux qui s'occupent d'engagés volontaires dans l'armée d'Afrique : il voudrait changer de corps.

« Ain Draham, 26 juillet 1901.

« ... Je ne sais si vos relations vous permettent de me faire
« arriver plus vite à mes désirs quand je serai en droit d'aller
« dans un corps régulier, mais, si cela vous est possible, je
« me permets de compter sur votre bonté qui, du reste, m'a
« déjà donné de bons conseils et rendu des services qui m'ont
« profité, puisque voilà 8 mois que je suis ici avec 8 jours de
« salle de police ; je vous entends dire que cela est encore
« trop, mais il y a des punitions qu'on ne peut pas éviter. Ainsi
« celle-là est pour avoir taché un drap de lit avec de l'encre ; et,
« pour changer de corps, il faut avoir un an de service et pas
« ou très peu de prison, chose que je n'ai pas encore et espère
« ne pas avoir. Vos services et conseils m'ont beaucoup servi
« à revenir au bien, car sans vous je crois bien que depuis
« longtemps et, même presque sûrement, je n'aurais pas su
« garder l'argent que j'avais gagné en prison et serais parti
« au régiment sans le sou ; et même ici vos conseils m'ont
« poussé au bien aussi. C'est pourquoi je vous remercie et
« compte sur vous pour le service dont je vous parle... »

Maintenant l'éternelle question d'argent revient avec son intensité ordinaire.

« ... En même temps je vous demanderai encore de m'en-
« voyer 5 francs ; il me restera donc 45 francs en caisse... »

Voici un petit épisode : c'est la description des fêtes du 14 juillet au fond du désert.

« ... Ici, le 14 juillet a été une journée plus triste pour moi
« que les jours ordinaires... »

Un concert est organisé par l'autorité militaire, mais les places sont naturellement restreintes. Un bal est donné en ville, mais la troupe est consignée. Et notre ami blâme l'ivresse bruyante de ceux qui ont abusé de leur permission de sortie et qui

« rentrent très gris même après l'appel du soir qui pour-
« tant avait lieu plus tard que d'habitude et ont forcé ainsi le
« capitaine, malgré sa bonté, à en punir plusieurs pour leur
« scandaleuse ivresse... »

Ce jeune homme a vraiment de bons sentiments. A un moment donné, un de ses frères, placé par les soins de l'Assistance publique, lui a envoyé quelque monnaie.

« Ain Draham 31 mars 1901.

« ... Cela m'avait dispensé de vous en demander, mais
« comme je pense qu'il lui a fallu se priver pour cela, je lui
« ai défendu de m'en renvoyer et, pour cette raison, je serai
« absolument forcé de vous en demander un peu plus

« souvent... »

Il parle encore du besoin de lire qu'il éprouve.

« ... Ce qui m'ennuie le plus, c'est de ne pas avoir de quoi lire, car nous sommes dans un tout petit village où l'on ne peut rien trouver comme lecture. Si je connaissais quelqu'un à Paris je me ferais bien envoyer quelques livres pour me distraire aux moments perdus... »

Au moins il goûte les promenades qu'il peut faire dans la forêt même; il y cueille des fleurs qu'il envoie à l'abbé Milliard.

« ... J'ai cueilli les violettes que je vous mets dans cette lettre car il y en a partout ainsi que des marguerites, des pâquerettes et aussi beaucoup d'autres fleurs comme en France en plein été, et, du reste, j'y ai toujours vu de la verdure en grande abondance, malgré qu'il ne fait pas bien chaud... »

Enfin sa bonne conduite lui a procuré déjà une récompense; on lui confie un emploi plus agréable.

« Le Kef, 28 octobre 1901.

« Monsieur l'Abbé,

« ... Par ma bonne conduite j'ai acquis l'emploi de manipulateur au magasin du corps; je ne vais à l'exercice qu'une fois par semaine; aussi j'espère y rester le plus que je pourrai... »

Il pense toutefois encore à son changement de corps et fait son examen de conscience.

« ... Voilà plus de 10 mois que je suis ici avec 12 jours de salle de police, ce qui est sans importance, mais, en plus de ce que je vous avais dit l'autre fois, il y a 8 jours de prison. Ce n'est pas une punition pour indiscipline, qui sont les plus graves, c'est pour avoir parlé étant de faction. Vous voyez que le motif n'est pas grave et en 10 mois l'on ne peut guère en avoir moins; et maintenant que je suis employé, je ne prends plus de garde, ce qui occasionne à beaucoup de bons sujets des punitions... »

Enfin, dernier trait de cette correspondance, voici les souhaits qu'il adresse à M. l'Abbé Milliard, souhaits tracés d'une écriture un peu fruste et épaisse, mais avec une véritable délicatesse de cœur que vous apprécierez.

Rappelez-vous seulement ce qu'il était et voyez ce qu'il est devenu.

« Le Kef, 6 février 1902.

« Monsieur l'Abbé,

« J'ai reçu votre dernière lettre qui m'a fait bien plaisir, dans laquelle vous me dites de vous excuser; ce serait plutôt à moi de vous demander excuse, car j'aurais bien dû penser que vous étiez affairé à cause du jour de l'an. Aussi je vous remercie d'avoir pensé à moi: ce qui est mieux que

« de vous excuser et j'espère que cette fois vous serez assez libre pour me rendre réponse plus tôt. Cela me fera plaisir... »

Laissons maintenant ce jeune soldat dans les excellentes dispositions que nous venons de constater; souhaitons-lui, à notre tour de demeurer toujours fidèle à ses bons sentiments, honnête, obéissant et laborieux, et, tôt ou tard, la récompense méritée ne lui manquera pas.

Cette récompense est déjà venue pour l'un de ses camarades qui nous écrit au moment où il touche à la réhabilitation. Il est à Tabarka.

« Tabarka, 15 mai 1901.

« Monsieur l'Abbé,

« ... Je suis dans une charmante ville au bord de la Méditerranée, ce grand lac qui ne me sépare plus de la France que pour 5 mois. Cette contrée est bien autrement riante que celle du Kef où j'ai resté deux années. Ici nous avons plus de distractions: les bateaux de pêche, la visite des ruines romaines qui existent encore dans quelques endroits, ensuite le superbe panorama que nous avons sous les yeux de quelque côté que nous dirigeons nos regards. Pour mon compte je ne me lasse pas d'admirer ce qui entoure notre camp situé sur une petite élévation juste au bord de la mer.

« J'ai appris par mon ancien patron que ma demande de réhabilitation était en très bonne voie de réussite; il m'a même affirmé qu'il avait la certitude que je rentrerais en France possédant mon casier à blanc. Je serais donc parvenu à ce que j'ai toujours souhaité de toute mon âme. Ma famille ne vit que dans cette espérance; elle me prie, Monsieur l'Abbé, de vous remercier, vous et tous ces Messieurs, de la tutelle que vous voulez bien me donner pour mener à bonne fin ma supplique... »

« Je termine ma lettre en vous priant d'agréer, Monsieur l'Abbé, mes respectueuses et reconnaissantes salutations. Veuillez également les transmettre à M. Baillièrre et à tous ces Messieurs. »

Ce jeune homme a fait tout son temps dans l'armée d'Afrique. Devenu caporal, apprécié par ses chefs, il les a vus solliciter pour lui cette récompense suprême. Nous avons joint nos efforts aux leurs et maintenant le jeune homme, réhabilité, marié, père de famille, est un excellent et travailleur, l'un de nos plus chers amis.

Pour terminer permettez-moi de vous montrer quelles ramifications inattendues peut avoir une œuvre de Patronage et combien son influence peut se prolonger de la façon la plus inattendue.

Au mois de novembre dernier, nous recevions d'une ville du centre de la France, une lettre par laquelle un jeune soldat

revenu de Madagascar, nous demandait de l'aider dans ses démarches à fin de réhabilitation. Il nous fut impossible malheureusement, de donner suite à sa requête, les conditions nécessaires à sa demande faisant défaut.

Mais, savez-vous comment ce jeune homme, avec qui nous n'avions jamais eu aucun rapport, avait pensé à recourir à notre intervention ? C'est ici qu'il devient extrêmement curieux de suivre la filière.

Il y a trois ans, dans l'assemblée de 1899, je vous parlais d'une visite que j'avais été faire dans une cellule de la petite Roquette.

J'y avais rencontré un jeune homme, un ancien patronné qui, entré chez nous pour la première fois en 1896, ne nous avait pas donné de satisfaction. Renvoyé au mois de janvier 1897, nous avions cependant consenti à le reprendre au mois de juillet de la même année ; puis, il nous avait quitté de nouveau, avait commis un autre délit et retombait en prison. Ses regrets étaient navrants ; il nous écrivait dans une lettre que j'ai citée :

« Mon petit pécule... se trouvant consommé j'ai volé et voilà où je suis, Monsieur l'Abbé. Je vous prierai de me retirer de cette triste situation, et je bénirai toute ma vie le nom de mon protecteur, de mon sauveur... »

Au moment venu, ses belles résolutions l'abandonnèrent et il disparut.

Trois ans se passent ; on pouvait le croire à jamais enlisé dans les dernières profondeurs du mal, quand tout à coup nous parvenait la lettre que je vais vous lire.

Notre ancien patronné avait quitté la France ; il était employé dans une administration coloniale à Madagascar — et, reconnaissant, malgré tout, de nos services et de nos conseils, il faisait du patronage à son tour. C'est lui-même qui nous adressait un de ses amis, celui dont je vous parlais tout à l'heure.

20 octobre 1901.

« Monsieur l'Abbé Milliard,

« Peut-être serez-vous quelque peu surpris au reçu de ma lettre. Ce ne sera pas sans raison, je l'avoue, car ma dernière visite remonte au 1^{er} janvier 1899, visite d'ailleurs assez courte qui ne se renouvela pas et pour cause.

« Bien des jours se sont écoulés ; j'ai quitté la France, et dans une circonstance toute fortuite, quoique incapable d'ingratitude à votre égard, m'étant toujours souvenu, dans l'intérêt d'un malheureux, de votre bienveillante philanthropie, je prends la liberté, Monsieur l'Abbé, de me rappeler à votre souvenir, si toutefois je ne suis pas complètement effacé de votre mémoire.

« Employé dans l'administration maritime de Madagascar,

« je fis connaissance, il y a environ huit mois, d'un soldat qui, quoique sans tache dans la vie civile, commit un délit au cours de son passage dans la vie militaire. Doué, jadis, d'un caractère indépendant et vif, il se vit envoyer aux fusiliers disciplinaires de la Marine, où il se laissa entraîner à commettre un vol. Condamné... etc....

« Ce garçon est d'une très honorable famille dont tous les membres sont fort à l'aise et occupent une situation indépendante ; c'est dire qu'il n'a besoin d'aucun secours pécuniaire, ni d'autre sorte.

« Le temps exigible par la loi est écoulé et ses frais de justice sont acquittés... etc....

« ... Pour moi, Monsieur l'Abbé, si votre souvenir est bien cher à ma mémoire, je m'efforce en ce moment d'acquiescer à une nouvelle place dans la société honnête, presque certain d'y parvenir, car je le veux sincèrement sans restrictions ni paradoxes.

« Un jour viendra où je m'adresserai de nouveau à votre bonté, mais pour mon propre compte.

« Je termine, Monsieur l'Abbé, formulant des vœux pour le succès croissant de votre œuvre si noble et si touchante. Puissent votre abnégation et votre charité vous assurer le bonheur que vous méritez tant !

« Recevez, Monsieur l'Abbé, mes sincères remerciements et l'expression de ma gratitude et de mon dévouement. Faites parvenir, je vous prie, mes respectueux hommages à Monsieur Baillié. »

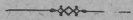
Pardonnez-moi cette longue citation. Le fait nous a semblé assez curieux et assez touchant pour mériter une mention particulière. Il faut que six années entières s'écoulent pour que les germes déposés par le Patronage apparaissent, grandissent et se développent. Notre jeune indiscipliné est revenu à la vie régulière, la reconnaissance est restée au fond de son cœur avec la pitié et l'amour du prochain. Sur ces terres lointaines, il rencontre un jeune homme presque aussi malheureux que lui ; il s'y intéresse, et il a l'idée très touchante de lui faire obtenir une réhabilitation qu'il n'ose solliciter pour son compte personnel.

N'est-ce pas là un exemple et un enseignement incomparables ! Sera-t-il permis de désespérer jamais du succès — et qui pourrait répondre qu'un entretien, inutile en apparence, ne restera pas néanmoins gravé en secret dans l'esprit de l'interlocuteur, et qu'il n'en sortira pas plus tard des conséquences insoupçonnées !

Ne vous lassez donc point, Mesdames et Messieurs, de faire autour de vous un peu de propagande, et de montrer l'intérêt puissant qui s'attache aux visites dans les prisons et au Patronage.

Nous vivons dans un siècle où il est difficile de se désintéresser de l'action personnelle ; et peu de tâches sont plus belles, plus intéressantes et plus profitables à notre cher pays que celle-là.

Cette conclusion ne vous surprendra pas, je l'espère, à la fin de mon trop long rapport. Vous nous avez déjà donné les marques les plus précieuses de votre sympathie en vous dérobant aux plaisirs et aux devoirs du monde pour assister à cette assemblée. Continuez-en l'effet, je vous en supplie, en nous accordant votre gracieux concours pour nous recruter des adhérents et des visiteurs. (*Applaudissements.*)



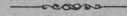
RAPPORT

de

M. ADOLPHE DÉMY

Trésorier

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ



Mesdames et Messieurs,

Je viens vous présenter le tableau de l'état des finances de notre Société pendant la première année du xx^e siècle. Car notre Société a déjà franchi le cap d'un second siècle. Il est vrai que le premier n'avait eu pour elle que six années.

Le montant des dépenses en 1901 a été d'un quart inférieur au montant des dépenses pendant l'année précédente. En effet, si les loyers sont demeurés fixes, les frais d'atelier ont diminué d'un quart et par prudence nous n'avons cru devoir faire aucune immobilisation de fonds. Car d'ordinaire dans nos dépenses, figurent ces prodigalités de fourmi, dont parlait naguère dans une charmante comédie le doyen de l'Académie française et l'un de nos déboursés habituels consiste en placements de prévoyance.

Si nous n'avons pas comme les années précédentes porté à la réserve une somme que nous puissions retrouver au besoin dans les années de disette, c'est que l'exercice 1901 n'a pas été pour nous une année d'abondance.

Sans doute l'administration — et je suis heureux de pouvoir saluer ici celui qui en a été si longtemps l'éminent représentant — sans doute l'administration nous a été fidèle. M. Duflos qui a bien voulu nous donner une nouvelle marque de persévérant intérêt en venant présider notre réunion annuelle, et qui a tenu à devenir notre associé perpétuel en s'inscrivant au nombre de nos bienfaiteurs nous avait toujours témoigné la plus constante bienveillance. C'est lui, qui par une subvention

avait en quelque sorte assuré l'existence à notre Société naissante. C'est lui, qui voyant le développement rapide de l'œuvre nouvelle avait bien voulu augmenter les subsides en même temps que nous nous efforcions de multiplier nos services. C'est lui enfin, qui a fondé cette tradition de sympathie que nous voyons se perpétuer au ministère de l'intérieur, car cette année son successeur, le nouveau directeur de l'Administration pénitentiaire, a bien voulu nous accorder la subvention coutumière. Que M. Duflos et M. Grimanelli veuillent bien agréer l'expression de notre gratitude.

Sans doute aussi nos bienfaiteurs ne nous ont pas délaissés. On dit que les mères ont une affection particulière pour les enfants qui ont plus souvent fait appel à leur dévouement. Il semble que nos bienfaiteurs ressemblent aux mères et que ceux qui se sont montrés particulièrement généreux pour notre œuvre aient conservé pour elle comme une sorte de prédilection de libéralité; plusieurs d'entre eux mettent une sorte de point d'honneur à répéter leur subvention, ils rendent périodique leur fondation de telle sorte que, grâce à leur munificence, il nous arrive de toucher comme des cotisations les sommes qui doivent en constituer le rachat.

Ce mouvement ne s'est pas ralenti cette année et l'ensemble des obventions des bienfaiteurs a même grossi d'un cinquième par rapport à l'exercice précédent.

Cet accroissement a été d'autant plus opportun que j'ai à constater cette année un nouveau fléchissement dans le chiffre de nos associés des autres ordres. Des diminutions sensiblement équivalentes sont venues réduire le nombre de nos sociétaires comme le nombre de nos souscripteurs et l'augmentation des allocations des bienfaiteurs n'est pas arrivée à combler le vide que produisait cet affaiblissement de notre contingent.

Si vous ajoutez à ce déficit l'absence de sermon, une diminution considérable sur les indemnités qui nous sont allouées à raison des libérés conditionnels que nous recueillons, vous comprendrez comment, malgré la constance des allocations des conseils généraux de la Nièvre et du Loiret, allocations

auxquelles viendra se joindre l'an prochain, je suis heureux de pouvoir vous l'annoncer, une autre plus considérable du conseil général de la Seine-Inférieure — nos recettes ont subi une notable décroissance.

Je ne dois pas omettre cependant un chef de recette tout exceptionnel et qui nous rappelle un souvenir bien doux. Lorsque notre président M. Charles Petit a pris sa retraite et est allé sur les bords de nos côtes basques retrouver les flots et les montagnes, le soleil et la brise de son pays natal, la Société générale des prisons, qui l'avait compté au nombre de ses présidents prit l'initiative de lui offrir une médaille en mémoire du dévouement que ce grand homme de bien avait prodigué aux œuvres d'études et de patronage. Les souscriptions avaient afflué si bien qu'un reliquat restait disponible. Le Conseil d'administration de la Société générale des prisons n'a pas cru pouvoir en faire un meilleur emploi que de le consacrer à l'œuvre de prédilection de M. Charles Petit et c'est ainsi que nous avons bénéficié d'une obvention extraordinaire dont nous tenons à témoigner notre gratitude et à la Société générale des prisons qui nous l'a attribuée et à notre président d'honneur qui en a été l'occasion.

Malheureusement cette recette exceptionnelle ne parvient pas à combler le vide produit par la décroissance de l'ensemble de nos autres ressources et à cette décroissance du budget de l'œuvre correspond, une sorte de décroissance dans l'autre budget dont j'ai à vous tracer le tableau, le budget de nos protégés, de leurs épargnes, de leurs économies.

Ces épargnes, ces économies ne sont pas indifférentes au relèvement moral de nos patronnés. Sans doute, et la charmante et spirituelle causerie de M. Baillière vous l'indiquait tout à l'heure, les cures d'âme se manifestent par des symptômes moins matériels. Les épargnes, les économies sont cependant un signe qu'il ne faut pas dédaigner, elles fournissent l'indice d'un redressement de conscience.

« Si quelqu'un prétend que l'on peut s'enrichir autrement que par le travail et l'économie, disait Franklin, ne l'écoutez

pas, c'est un empoisonneur. »

Nos pupilles ont malheureusement pour la plupart rencontré des empoisonneurs de l'espèce de ceux que dénonçait l'auteur de la *Science du bonhomme Richard* : les enseignements qu'ils reçoivent à l'atelier, l'outil qu'on leur met dans les mains, les leçons que leur donne avec tant de dévouement M. Georges Richard, notre professeur volontaire de dessin, les avis qu'on leur prodigue, voilà l'antidote, et le travail et l'économie, ces deux facteurs coordonnés de l'épargne nous donnent la mesure de l'énergie avec laquelle il a neutralisé les suggestions mauvaises.

C'est par le chiffre des sommes accumulées à la caisse d'épargne que nous pouvons apprécier le développement de l'esprit de labeur et de prévoyance.

L'année dernière je me félicitais de voir le chiffre de quatre cents francs atteint pour la première fois : cette année un nouveau cap est doublé et l'un des hôtes de notre atelier a cinq cents francs d'économie, un autre a atteint le maximum de l'an dernier quatre cents francs, mais aucun n'a atteint trois cents francs chiffre que deux de nos pupilles avaient réalisé l'an dernier : deux seulement et non plus six ont atteint deux cents francs : huit au lieu de douze ont atteint cent francs.

D'où vient cette diminution ? La cause en est dans l'inconstance d'un certain nombre de nos patronnés. Beaucoup d'entre eux après quelques jours de travail à l'atelier l'ont quitté pour aller, suivant le mot de notre vieux Malherbe « courre fortune aux orages du monde. » Et le petit nombre de nos fidèles explique la rareté des accumulations d'épargne.

Il n'y a pas lieu de s'en alarmer. Car la plupart de ceux qui nous ont abandonné ont emporté avec eux une amorce d'épargne, un livret ébauché, et l'esprit d'économie a regagné et au delà en surface ce qu'il perdait en intensité. En effet, si les prix, je veux dire ceux qui touchent la prime allouée aux collecteurs de cent francs sont plus rares, les accessits, ceux qui se sont constitués de petits fonds de bourse se sont multipliés.

Comme l'an dernier dix jeunes gens ont soixante-quinze

francs à leur livret ; c'est toujours une trentaine environ de patronnés qui possèdent des livrets de cinquante francs ; mais le chiffre de ceux qui ont trente-cinq francs d'épargne a presque doublé, quarante cette année au lieu de vingt et un l'an passé.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, les résultats ne sont pas de nature à décourager : si l'élite a économisé de moins fortes sommes, l'esprit d'épargne s'est répandu davantage dans la masse et cette diffusion de l'instinct d'économie peut paraître plus précieuse que les accumulations exceptionnelles d'un petit nombre.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les chiffres que nous donnons sont exclusivement le chiffre des épargnes, et des épargnes faites à l'atelier : plusieurs de nos patronnés qui figurent dans le relevé précédent ont, inscrits à leur livret, des chiffres bien supérieurs à ceux que nous indiquons. Tel d'entre eux possède une somme de treize cents francs, tel autre une somme de mille francs provenant d'économies antérieures ou d'héritages. Nous ne faisons pas état de ces sommes dans notre tableau, et cependant n'aurions-nous pas quelque droit d'être fiers même de ces sommes qui n'ont pas été économisées au patronage ? Car si ce n'est pas le patronage qui les a fait amasser, n'est-ce pas le patronage qui les a fait conserver par l'esprit de prévoyance qu'il a inspiré et un proverbe ne nous avise-t-il pas qu'il est plus difficile de garder que de gagner ?

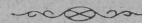
Voilà, Mesdames et Messieurs, le tableau raccourci des finances morales de vos protégés. La vue de leurs généreux efforts ne doit-elle pas susciter une libéralité plus large ? Oui, Mesdames et Messieurs, un nouvel et décisif effort est indispensable. Il faut que nous reconquérions les positions perdues, je veux dire que nous trouvions les souscripteurs, les sociétaires destinés à remplacer ceux dont la mort, l'éloignement, et il faut bien le dire, la lassitude produite chez quelques-uns par la multiplication incessante des œuvres sociales nous ont malheureusement privés. De toutes les œuvres aucune ne peut entrer en balance avec la nôtre. Parle-t-on d'intruc-

tion, d'éducation? notre patronage est une école de moralité, de probité, une école de relèvement. Parle-t-on d'apprentissage professionnel? Nous enseignons un métier. Parle-t-on d'œuvre de placement? Nous nous efforçons d'assurer à nos protégés le reclassement dans la société. Parle-t-on d'un asile? Mais quand les jeunes gens sortent de la petite Roquette, n'est-ce pas notre œuvre qui leur assure le vivre et le couvert. Parle-t-on d'institution de prévoyance? Mais n'est-ce pas à notre atelier que tout en travaillant nos pupilles apprennent à économiser les fruits du travail, à mettre de côté, à commencer l'édification du pécule. Ecole, atelier, établissement de placement, asile, institution de prévoyance, nous sommes tout en une seule œuvre. Nous sommes plus encore : car tandis que les autres œuvres ne sont que les généreuses entreprises de la charité, nous sommes l'accomplissement d'un devoir d'équité. La justice pour être vraiment humaine ne doit-elle pas se doubler de miséricorde? Eh bien nous sommes la clémence, qui vient relever et soutenir ceux que le châtement a abattus ; dans la guerre de la société contre le mal, nous avons le noble rôle de la mansuétude et de la pitié : nous sommes les brancardiers.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je viens encore une fois adresser à vos cœurs un suppliant appel. Je suis sûr que je serai entendu. Vous avez fondé cette œuvre, vous tiendrez à en assurer le maintien, le développement. Vous avez déposé le gland dans la terre : vous nourrirez, vous alimenterez le jeune plant jusqu'à ce qu'il soit devenu un chêne étendant sur tous les jeunes adultes son ombre protectrice.



DISCOURS
de
M. DUFLOS
Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes



MESDAMES ET MESSIEURS,

En ma qualité de Parisien originaire de Picardie, je pense souvent à mon concitoyen Petitjean, celui qui, d'après Racine, était venu d'Amiens pour être Suisse. Transformé inopinément en avocat, le dit Petitjean, au début de sa plaidoirie, refusait presque dédaigneusement le concours du souffleur en ces termes :

« ... Vous, doucement.

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement. »

Or pour moi, aujourd'hui, c'est tout le contraire. C'est le commencement qui m'embarrasse le plus. Au début de cette allocution que l'ordre du jour appelle pompeusement : « Discours du Président » (peu importe ! on sait que les programmes font des promesses qui ne sont pas nécessairement tenues) j'avais l'intention d'exprimer simplement la satisfaction très vive que m'avait apportée l'invitation de la société de Patronage des jeunes adultes ; je voulais dire avec quel plaisir je m'étais rendu à cette réunion, où je devais retrouver tant de visages amis et serrer tant de mains cordialement tendues. Cet exorde aurait eu le mérite d'une absolue franchise. Mais, en me rappelant les noms illustres de ceux auxquels avait été réservé jusqu'à ce jour l'honneur de présider chaque année, votre assemblée générale, je me suis senti pris d'une gêne et d'une hésitation des plus pénibles. Je me suis demandé s'il n'eût pas été plus prudent et plus sage de ma part, en même temps que plus conforme à l'intérêt moral de votre association, de décliner une offre qui m'avait été faite cependant avec tant de bonne grâce et d'amicale courtoisie. Pourtant, comme j'avais cédé dans l'entraînement du premier mouvement (qui n'est pas toujours le bon, quoi qu'on en dise), comme j'avais consenti sans réflexion à me rendre à votre appel si flatteur, je n'ai pas eu le courage de me dégager, et j'ai cherché à justifier mon acceptation

téméraire. Je me suis dit que, dans les maisons où l'on reçoit habituellement des hôtes de distinction, des personnages de marque, pour parler le langage des journaux mondains, on invite parfois aussi de vieux amis, dont le nom sans éclat et les habitudes modestes semblent détonner en ces somptueuses demeures, mais auxquels une vieille affection et une fidélité inaltérable tiennent lieu d'autres mérites. On les traite avec cordialité ; on leur donne même une place d'honneur pour bien témoigner qu'on ne les renie pas. Ils ne sont pas toujours très amusants ; leur conversation est médiocre ; quoi qu'il en soit, on les écoute avec un sourire bienveillant, et tout le monde finit par les accueillir sans arrière-pensée en voyant les amphitryons si empressés à leur égard. Voilà pour quoi je me suis décidé, en fin de compte, à prendre ici bravement la parole après Jules Simon, après M. Georges Picot, après M. le Garde des sceaux Milliard, après MM. René Bazin et Henry Houssaye, après M. le bâtonnier Pouillet.

Maintenant que j'ai soulagé ma conscience, en expliquant, comme j'ai cru pouvoir le faire, ma présence à cette place, laissez-moi, Mesdames et Messieurs, me livrer à toute la joie que j'éprouve, laissez-moi dire pour quelles raisons personnelles j'ai voué aux sociétés de patronage une sympathie et une reconnaissance qui ne s'éteindront jamais. Ce sont elles, qui m'ont encouragé, soutenu, porté, pour ainsi dire, durant les longues et laborieuses années que j'ai passées à la Direction pénitentiaire. Il est pour le chef de l'Administration des prisons de bien durs moments ; la tâche est lourde et quelquefois ingrate ; j'en appelle à mon éminent successeur qui ne me démentira certainement pas. Les travaux qui ont pour but de maintenir la discipline dans l'établissement, d'assurer le fonctionnement des services matériels, d'organiser l'emploi de la main-d'œuvre pénale sont souvent bien arides ; la route est triste, les champs environnants sont peu fleuris et d'un aspect peu récréatif. Bref, ma mission m'eût paru quelque peu subalterne si elle n'eût comporté ces éléments moraux d'un intérêt si palpitant, le relèvement des âmes, le redressement des instincts pervers, la protection des coupables contre eux-mêmes, l'espérance de ramener les criminels à l'honneur, toutes ces grandes choses auxquelles l'Etat ne peut travailler seul. Il lui faut le concours de l'initiative privée des sociétés de patronage, de ces associations où tous les dévouements, toutes les patiences et tous les courages collaborent si vaillamment à l'œuvre de rédemption et de sauvetage. Aussi lorsque je me livrais à quelque partie de la tâche quotidienne, à ce qu'on appelle en style de gouvernement à l'expédition des affaires courantes, et que l'on m'annonçait la visite de l'un d'entre vous, tout changeait d'aspect autour de moi et prenait un air de fête. Je savais que j'allais enten-

dre un langage réconfortant, que j'allais, pendant quelques instants, être délivré des préoccupations d'ordre inférieur, qu'un entretien dans lequel il y avait toujours beaucoup à apprendre pour moi allait élargir ma pensée et m'apporter de plus hautes conceptions. J'étais heureux.

Ah ! ces entretiens ! Si chargé que je fusse d'occupations diverses, je n'ai jamais cherché à les abrégier. Souvent, lorsqu'un visiteur en avait terminé avec l'objet qui l'avait amené, je l'interrogeais sur d'autres points, je m'efforçais de donner à notre conversation un caractère plus général, et je prolongais ainsi, à mon grand profit et à ma grande satisfaction, une entrevue qui me semblait toujours trop courte. Puis, lorsque la conférence avait pris fin et que je demeurais de nouveau seul au milieu de mes dossiers, je pensais encore à tout ce qui m'avait été dit. Mes réflexions prenaient un tour de plus en plus grave. Je rapprochais ce que je venais d'entendre de ce que m'avaient appris d'autres chefs ou d'autres soldats de ce bataillon sacré que forment les adeptes du patronage, ces hommes qui ne cherchent d'autres distractions à leurs travaux professionnels que le bon combat contre le vice, l'ignorance et la méchanceté, et aussi ces admirables femmes dont les vertus éclatantes affrontent sans hésiter, dans l'intérêt supérieur de l'amendement, le contact des plaies morales les plus répugnantes.

Je méditais sur l'immense portée sociale que pourraient avoir de tels exemples s'ils étaient plus connus dans les masses profondes du peuple. Quel apaisement, quelle douceur résulteraient de ce spectacle s'il pouvait être offert à tous les yeux ! Quoi ! les hommes les plus distingués par les dons de l'esprit et par l'instruction, à qui-la dignité impeccable d'une vie de travail et d'honneur a assuré la fortune et l'estime publique, des femmes supérieures entourées de tout ce qui fait le charme et la beauté de l'existence humaine se sont donnés pour tâche la protection des misérables que la justice a frappés et flétris ! Rien ne les rebute ; ils ne connaissent ni le dégoût ni le découragement ni le dédain ni le mépris ! Pour eux la fraternité doit aller jusqu'à professer qu'un frère indigne est toujours un frère. Est-il une expression plus haute, plus large du sentiment de la solidarité humaine ?

Voilà ce que je me disais ; j'ajoutais qu'il était impossible que tous ces dévouements, que tous ces efforts merveilleux restassent toujours dans la pénombre d'une publicité restreinte. Je me représentais dans l'avenir une ère de pacification et de tendresse générales. Je voyais la méchanceté vaincue, les haines cédant enfin à l'ascendant d'une bonté que rien n'avait pu lasser. Je voyais la Charité passer sur le monde réconcilié, en souveraine triomphante et respectée de tous, la Charité dans toute sa puissance et dans toute sa splendeur,

non pas celle qui s'applique seulement à donner, celle qui sait comprendre et pardonner, celle qui dans un élan irrésistible d'amour étreint et féconde tout ce que l'humaine nature comporte de générosité ! Je la voyais s'avancer sereine et radieuse ; les grands de la terre abaissaient leurs sceptres devant elle ; j'apercevais d'invisibles bannières étoilées qui s'inclinaient sur son passage. Des clairons imaginaires sonnaient aux champs ! Des hymnes d'allégresse montaient vers le ciel, purs et harmonieux ! C'était une extraordinaire et magnifique apothéose !...

Vous serez peut-être étonnés, Mesdames et Messieurs, d'apprendre que l'on voit et que l'on entend de pareilles choses au siège de l'Administration pénitentiaire, 11, rue Cambacérés, en ce cabinet sombre où les bruits du dehors arrivent difficilement, où la lumière ne pénètre que tamisée par d'épais rideaux revêtus de la couleur verte convenant à toute honnête tenture administrative. Je vous ai pourtant rendu compte très exactement de mes impressions. Après les visites que je viens de rappeler, après ces entretiens qui me laissaient si profondément et si doucement ému, il est certain que je sentais le « *Sursum Corda* » tressaillir en moi. Et, même, mon rêve splendide une fois évanoui (était-ce bien un rêve ?) je me remettais plus courageusement à la besogne interrompue, convaincu, dans l'optimisme qui s'était emparé de moi, que toutes les parties de l'œuvre pénitentiaire étant intimement liées entre elles, aucun effort ne pouvait être perdu.

J'ai donc toujours été et je suis resté l'ami et l'admirateur des sociétés de patronage. Mon seul regret est de n'avoir pu faire davantage pour elles, durant mon passage à la Direction des services pénitentiaires, car je les considère, dans l'état actuel de notre législation pénale, comme d'indispensables auxiliaires de la justice répressive.

L'action de ces Sociétés se manifeste par les visites faites aux détenus en cours de peine, à la sortie des établissements pénitentiaires par l'allocation de secours, par l'appui moral qu'elles offrent aux libérés, par les recommandations et les démarches en leur faveur auprès des personnes capables de leur procurer du travail, ou bien enfin par leur admission, pour un certain temps, dans ces maisons de refuge, dans ces ateliers où ils attendent l'heure du reclassement définitif.

On ne trouve guère plus aujourd'hui de gens assez sceptiques pour contester l'utilité de pareilles institutions. Mais il ne suffit pas d'approuver et de louer cette organisation. Allons plus loin ; ne craignons pas d'affirmer que l'on ne peut se passer d'elles, si l'on veut éviter, que le libéré abandonné à lui-même, redevienne un être dangereux et malfaisant. En frappant le délinquant, la société fait plus qu'user d'un droit ; elle remplit un devoir ; mais par le fait même

qu'elle a frappé ce coupable, elle l'a flétri, elle l'a diminué. La vie, le travail seront plus difficiles pour lui, lorsqu'il aura terminé sa peine. Il est donc logique de le secourir, de le soutenir pour qu'il puisse remonter la pente fatale au bas de laquelle il a roulé. Il ne faut pas que sa faute retombe continuellement sur lui comme le rocher de Sisyphe. Ce poids supplémentaire que la société lui a imposé, n'est-il pas naturel qu'elle s'efforce au moins de l'alléger pour qu'il n'en soit pas écrasé ? — Telle est votre œuvre, Mesdames et Messieurs, œuvre grande et noble entre toutes, œuvre de sacrifice, d'abnégation, de générosité, dans laquelle les pouvoirs publics doivent vous aider de toutes leurs forces et de toute leur autorité.

En effet, à présent, les preuves sont faites. On sait quels résultats surprenants ont été obtenus par le patronage, même quand il s'est appliqué à des sujets dont il semblait qu'il fallût désespérer. Son influence bienfaisante et régénératrice a dominé même les criminels qui paraissaient les plus endurcis ; chacun connaît les miraculeux sauvetages opérés par le vaillant abbé Villion, celui que l'on a appelé, dans cette enceinte même « le Héros de Saint-Léonard ! » J'ai pu lui voir accorder la croix de la Légion d'honneur, avant de quitter ma Direction. Le Gouvernement de la République s'est grandement honoré en lui décernant cette récompense. C'est bien l'étoile des braves qui brille sur sa noble poitrine et elle y est bien à sa place.

Si le patronage peut accomplir de semblables merveilles, lorsqu'il s'adresse à des hommes qui ont vieilli dans le crime, avec quel avantage n'est-il pas appelé à s'exercer sur ceux qui ont commis une faute unique et surtout sur les jeunes gens, sur les enfants égarés par la misère, l'abandon et les mauvais exemples ! Aussi les œuvres destinées à protéger ceux-ci se sont-elles multipliées dans ces dernières années. Pour les mineurs de 16 ans, la loi elle-même avait établi un régime spécial permettant l'adoption de plusieurs combinaisons par lesquelles l'enfant pouvait être soustrait à la prison, à la répression pénale proprement dite, et même rendu facilement à la liberté. Parmi ces mesures il faut citer la libération provisoire, le placement chez les particuliers, l'engagement dans l'armée que connaît et pratique si bien notre éminent ami M. le Conseiller Voisin. Enfin, aux termes d'une réglementation récente, le mineur de 16 ans peut être confié d'emblée, sans passer par une colonie pénitentiaire, à une œuvre de patronage, ou à quelque autre établissement charitable.

Il est encore d'autres mineurs que la loi ne reconnaît pas comme tels au point de vue pénal et qui ne devraient pas en bonne logique et en bonne justice être assimilés aux délinquants majeurs. Ce sont les jeunes gens de 16 à 21 ans. Il y

a peut-être là, dans nos lois, une lacune regrettable.

Quoi qu'il en soit quelques hommes au cœur généreux se sont émus de la situation morale de ces jeunes délinquants. Ils ont compris qu'il y avait là beaucoup de bien à tenter, qu'un patronage spécial pouvait être créé avec de grandes chances de succès. Ils n'ont pas hésité à entrer résolument dans la voie que leur signalait l'aumônier de la Petite Roquette, l'excellent abbé Milliard, ce prêtre admirable dont la charité s'ignore elle-même, qui fait le bien comme on respire, parce que c'est un besoin de sa nature d'élite, qui est toujours le premier à la peine et qui se dérobe aux louanges avec une modestie inquiète confinant à la timidité. Il a beau se dissimuler, se faire petit et chercher un coin d'ombre dans les jours de fête ; tous ceux qui ont passé ici ont loué son zèle passionné, la ténacité de sa bienfaisance pour laquelle il n'est pas d'obstacle. J'arrive le dernier ; tant pis pour moi ; je n'en serai pas moins admis à répéter bien haut qu'il a acquis des titres impérissables à notre reconnaissance. Je sais qu'il m'en voudra sur le moment, mais il est trop indulgent pour me garder longtemps rancune.

Du reste, en rappelant que l'idée première de ce patronage est due à notre cher aumônier, je me borne à renouveler le témoignage qui lui était donné en 1896, lors de votre première assemblée générale, par la voix autorisée entre toutes, du vénérable M. Petit auquel vous avez tous rendu aujourd'hui un si touchant hommage. Je n'ai pas à redire ce que fut ce grand homme de bien durant sa longue et laborieuse carrière. Mais qu'il me soit permis de lui offrir publiquement à mon tour l'expression émue de mon affectueux respect. Jamais je n'oublierai sa bienveillance ; il me semble entendre encore sa parole persuasive, si simple, empreinte d'une si parfaite bonhomie qui s'alliait chez lui à la dignité de l'expression et à l'élévation de la pensée.

L'organisation de votre œuvre dont il fut le premier président répond bien au caractère de ceux qui l'ont fondée. Ils n'ont rien recherché de ce qui eût été fait pour éblouir ou pour briller. Comme le philosophe antique, c'est en marchant que vous avez démontré le mouvement. En 1895, aux portes mêmes de la Petite Roquette, rue Saint-Maur, un modeste local fut loué pour quelques centaines de francs ; là fut établi immédiatement un atelier ; tout de suite on s'adressa à quelques industriels pour le compte desquels on exécuta divers travaux. L'œuvre était née ; elle vivait, elle fonctionnait, et, dès le premier moment, son action bienfaisante se faisait sentir. Pendant ce temps vos dévoués visiteurs M. P. Baillièrre, M. le consul Démy, M. Auber, M. le docteur Leroux, plus tard M. le substitut Boucher et M. René Dupuis, dans leurs entretiens avec les jeunes adultes de la Petite Roquette, préparaient

le recrutement du personnel de cet atelier sauveur. Personne n'était oublié ; en dehors des condamnés de 16 à 21 ans, la Petite Roquette reçoit les enfants détenus par voie de correction paternelle. M. le professeur Henri Joly voulut bien s'occuper d'eux d'une façon plus particulière, se charger d'aller porter dans leurs cellules la consolation, l'enseignement moral, parfois la promesse du pardon des père et mère, en un mot le rayon de lumière et d'espérance qui réchauffe les jeunes âmes, qui éveille les bonnes résolutions et qui les fait germer.

Depuis cette époque vous avez vu grandir votre institution. Le nombre de vos patronnés a augmenté ; votre organisation s'est perfectionnée, un local plus vaste, plus sain, plus aéré a succédé au petit atelier de la rue Saint-Maur, à ce berceau de l'œuvre, auquel M. Petit donnait un souvenir ému l'année dernière. Des réunions du dimanche, des conférences ont été organisées grâce au concours de M. Wéber et de M. l'inspecteur général Puybaraud. Obéissant à la loi du progrès, vous avez le sentiment qu'il faut toujours faire mieux et plus que la veille ; je ne suis pas inquiet sur l'avenir de votre Société.

M. Petit ne l'était pas non plus lorsqu'il vous a quittés, emportant dans la retraite où il jouit d'un repos bien gagné les regrets de tous ceux qui l'ont approché ! Il savait à quelles mains robustes et prudentes l'œuvre restait confiée. Il avait vu ses collaborateurs à l'ouvrage ; cela suffisait pour le tranquilliser. Il connaissait le dévouement persistant et éclairé de M. Paul Baillièrre, qu'il appelait lui-même « l'âme de la Société », il savait que celui-ci pouvait compter en toute occasion sur le bon vouloir et sur l'expérience de MM. René Dupuis et Wéber. Tous les membres du Conseil avaient dès longtemps été mis à l'épreuve ; enfin, car il faut toujours penser aux choses temporelles, les finances, cette pierre d'achoppement de tous les gouvernements, ne pouvaient donner lieu à aucune préoccupation, du moment qu'elles continuaient à être dévolues à M. le consul Démy, votre étonnant trésorier, comptable fantaisiste qui vide sa bourse dans sa caisse quand cela lui paraît utile, et qui, malgré ses procédés inusités, défierait les critiques de la Cour des comptes elle-même, s'il était son justiciable.

À ce solide et brillant état-major, il fallait un chef digne de succéder au vénéré président que l'on avait perdu. Vous avez choisi un homme qui est trop mon ami pour que je puisse parler de lui comme il conviendrait. J'en voudrais pourtant dire un mot ; on excusera la familiarité que je me permets à son égard, lorsqu'on saura que, dès 1876, nous nous sommes rencontrés à la même table de travail où nous nous sommes assis quotidiennement ensemble pendant plusieurs années ; tel je l'ai connu il y a un quart de siècle, tel il est resté : simple, pratique, d'une activité méthodique et infatigable,

passionné pour le bien, il ne connaît ni les hésitations ni les détours. S'il écrit, maître de sa plume, il ne s'égare jamais en développements oiseux ; s'il parle, il expose, il discute, il conclut et il persuade ; il dédaigne les digressions étrangères à son sujet. Voyez-le marcher sur quelque voie publique : il n'est pas besoin de l'observer longtemps pour deviner que ce n'est pas un promeneur qu'on aperçoit. C'est un homme qui se rend d'un lieu à un autre, sans flâner, sans perdre son temps ; il est constamment pressé et il a raison, car dans la vie il a toujours un but, et ce but c'est l'accomplissement d'un devoir ou la réalisation de quelque bonne œuvre.

Je ne vois rien dans tout cela qui s'éloigne de l'idéal du président d'une Société comme la vôtre. Vous l'avez bien compris, et en félicitant M. Passez de l'honneur que vous lui avez confié je vous félicite également d'avoir si bien servi les intérêts de l'institution à laquelle vous vous consacrez tous avec tant d'ardeur.

Je ne me trompais pas en louant l'esprit pratique de M. Passez ; s'il m'en avait fallu une nouvelle preuve, je l'aurais trouvée dans la façon dont il vous a entretenus des libérés conditionnels et de l'importance particulière du patronage à leur égard.

La libération conditionnelle est une institution des plus humaines qui honore la législation actuelle. Je n'en puis parler sans évoquer le nom de M. le sénateur Béranger, bien que ce nom n'ait pas été attaché officiellement à la loi de 1885 comme il le fut plus tard à celle de 1891 sur le sursis. Excellente en elle-même la libération conditionnelle a quelquefois l'inconvénient de faire passer trop brusquement le détenu de la prison à l'état de liberté, alors que les gages d'amendement donnés par lui sont insuffisamment contrôlés. Il n'échappe que trop aisément à la surveillance des autorités administratives et judiciaires et, le plus souvent, lorsque la révocation de l'arrêté de libération intervient, c'est que l'ancien détenu a donné la preuve suprême de l'absence de tout repentir, en commettant un nouveau crime ou un nouveau délit. C'est donc une mesure prudente que celle qui consiste à le placer pendant quelque temps, au sortir de la prison, dans un établissement, dans un atelier où il est soumis à une certaine discipline à une surveillance encore assez étroite, où il se trouve en quelque sorte en état d'observation, tel un convalescent qu'on ne saurait laisser livré à ses seules forces, et à son seul discernement, sans risquer une rechute fatale.

Vous offrez précisément à l'Autorité administrative le moyen de prononcer la libération conditionnelle sans exposer le libéré et la société au danger que je viens de signaler. En vous confiant l'individu qui a donné en prison quelques preuves de repentir et d'amendement, il est possible de s'as-

surer, par le stage qu'on lui fait subir dans vos ateliers, dans vos hospitalières maisons, que la mesure clémente prise à son égard n'était pas prématurée. De plus tel qui n'est pas propre encore à user d'une liberté absolue peut assurer peu à peu sa marche hésitante dans le chemin de l'honneur et de la probité, lorsqu'il est soutenu par vos mains protectrices.

Et puis, comme le disait votre président, il était indispensable que le patronage puisse exercer une certaine autorité sur les malheureux qui lui sont confiés ; ces âmes encore hésitantes entre le bien et le mal ne sont pas toujours immédiatement accessibles au seul ascendant d'une persuasive bonté. Osons dire qu'un peu de crainte de leur part est encore nécessaire ; c'est donc sur les libérés conditionnels que votre action peut être particulièrement efficace et avec une grande sagesse que votre attention se porte plus spécialement de ce côté.

Mais je dois m'arrêter, Mesdames et Messieurs. Je faisais allusion, en commençant, à ces vieux amis dont les allures sont un peu trop simples et la parole peu déliée. Il arrive aussi parfois qu'ils sont trop bavards et alors ils deviennent insupportables. Quant à moi, il me sera pardonné, je l'espère, Je n'ai plus souvent l'occasion de parler des questions dont nous nous sommes entretenus aujourd'hui ; elles n'ont cependant pas cessé de me passionner. Merci encore à vous, Messieurs, qui m'avez fait revivre en quelques instants un passé dont le souvenir m'est toujours bien cher, car c'est dans l'Administration pénitentiaire, c'est parmi vous que j'ai pu sonder la profondeur de la bonté humaine, que j'ai vu jusqu'à quel degré sublime peut atteindre la pitié, cette Justice supérieure qui, tout en respectant la loi, la complète et la vivifie !

MM.

S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris...	1000 »
BAILLIÈRE (Emile) libraire, boul. St-Germain, 106...	220 »
BAILLIÈRE (Paul) Dr en droit, boul. de Courcelles, 20...	300 »
† BALLEROY (Comtesse de).....	100 »
BANQUE de France.....	200 »
BAYARD (Achille) à Roubaix.....	100 »
BAZIN (René) homme de lettres, Angers.....	100 »
BEAUDOIN (Henri), rue Royale, 8.....	100 »
BELLOCQ (de) avenue Kléber, 27.....	200 »
BOUCHER Paul, Substitut au Tribunal de la Seine rue Mézières, 8.....	200 »
BOULET-JANVIER (M ^{me} Veuve) à Naivres.....	100 »
BRET (Léon), avocat, avenue du Bois de Boulogne, 64.....	100 »
BREUILLE (Alphonse), boulevard Voltaire, 64.....	100 »
CARRABY avocat rue de Téhéran, 4.....	100 »
CAVARÉ (M ^{me}) boul. Malesherbes, 35.....	100 »
CHAMBRE des Notaires de Paris.....	400 »
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103.....	100 »
COJET-LITARD, industriel à Roubaix.....	100 »
COLCOMBET et C ^{ie} , industriels à Saint-Etienne.....	100 »
COMITE des Oeuvres du Travail, rue de Courcelles, 46.....	300 »
CONSEIL GÉNÉRAL de la Nièvre.....	100 »
CONSEIL GÉNÉRAL de la Seine-Inférieure.....	200 »
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44.....	100 »
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32.....	100 »
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26.....	100 »
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord).....	100 »
DEMOMBYNES avocat, rue Jacob, 28.....	100 »
DÉMY (Adolphe), consul, boulevard Saint-Michel, 20.....	820 »
DREYFUS (Anat.), commerçant, r. Grange-Batelière 20.....	100 »
DREYFUS (frères), com. rue Croix-des-Petits-Champs 50.....	100 »
DUBLY (H.-J.) Roubaix.....	200 »
DUFLOS (Fernand), Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, rue Joffroy, 81.....	
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1.....	100 »
FAMECHON (Gustave), rue Vaneau, 44.....	100 »
FONTAN Thérèse Velade, 2, avenue des Ternes.....	300 »
GARGAN (baronne de), place Vendôme, 22.....	100 »
GIRARDIN, (M ^{me} veuve), rue de Richelieu, 43.....	300 »

MM.

SAINT-SAENS (Camille) compositeur de musique, membre de l'Institut, faubourg St-Honoré, 60.....	100 »
GIRARDIN (Henri), rue du Faubourg St-Honoré, 122.....	500 »
GIRARDIN (L.) notaire honoraire 27, r. des Pyramides.....	300 »
GOLDSMIDT (Léopold), rue Rembrandt, 16.....	100 »
GRAMMONT (comte Arnaud de), rue de Lille, 81.....	100 »
GRIGNON (Henri), notaire, boulevard St-Michel, 26.....	100 »
HACHETTE et C ^{ie} , libraires, boulevard St-Germain, 79.....	100 »
HAREL (A.), Prés. à la Cour d'appel, boul. Haussmann, 157.....	400 »
† HERMITTE (Ch.), memb. de l'Institut.....	100 »
† HEURTEMATE (M ^{me} veuve).....	100 »
HEYDT.....	100 »
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart, rue de Solférino, 2.....	100 »
INNOVATRICE (l') C ^{ie} d'assurances, 11, boul. Montmartre.....	130 »
JUVIGNY Alfréd (de), à Paris.....	200 »
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67.....	100 »
LAGOGUÉE père et fils, rue du Chemin-Vert, 23.....	150 »
LACOSTE (Charles), 42, rue du Renard, Rouen.....	100 »
LANGE (F.), industriel, Troyes.....	100 »
LAROCHE-JOUBERT, commerçant, rue des Archives, 11.....	100 »
LEROUX (M ^{me} Alfred), rue St-Honoré.....	100 »
LEROUX (Paul), rue St-Honoré, 364.....	100 »
LYONNE (comte de), rue de Varennes, 88.....	200 »
MESNIER (Jules), boulevard Haussmann, 53.....	100 »
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des Sceaux rue Saint-Honoré, 131.....	200 »
† MONCHARVILLE.....	200 »
MONTARGIS (M. et M ^{lle}), propriétaire, rue du Bac, 42.....	200 »
MOREL d'ARLEUX (Charles), not ^{re} h ^{re} , av. de l'Opéra, 13.....	100 »
ORBAN (Pierre), Juge-suppl., Vincennes.....	120 »
PALLAIN. Gouverneur, Banque de France.....	100 »
PÉTIT (Charles), Président de Chambre honoraire à la Cour de Cassation, Président d'honneur du Patronage des Jeunes Adultes.....	200 »
POMEREU (Comte de) député, rue de Lille, 67.....	100 »
POMEREU (Comtesse Alice de), rue de Lille, 67.....	200 »
POMEREU d'ALIGRE (Viconte de), ancien Conseiller général de la Nièvre, rue de Lille, 67.....	900 »
POUILLET (Eugène), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, rue de l'Université, 10.....	100 »
POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue Montalivet, 16.....	100 »

MM.

RIVIÈRE (Louis), rue Jouffroy, 91.....	200 »
† ROUIET (l'abbé J.), curé de Montlignon.....	100 »
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix.....	100 »
SOUBIES (Albert), rue de Phalsbourg 14.....	300 »
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6.....	100 »
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10.....	100 »
THOMAS (l'abbé) vicaire général à l'archevêché de Paris	100 »
TROYET et C ^{ie} , commerçants à St-Etienne.....	100 »
Z. (marquis de)	200 »
Don avec affectation spéciale, baronne de GARGAN.	2000 »
ANONYME.....	500 »
—	300 »
—	200 »
—	150 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	60 »
—	50 »
—	40 »
—	25 »
—	10 »

SOCIÉTAIRES

MM.

AIGLE (marquis de l'), 12, rue d'Astory.
ALBANEL (Louis), Juge d'instruction, av. des Champs-Élysées, 95
ALLEMAGNE (baron d'), rue Jouffroy, 55 bis.
ALEXANDRE, boulevard Sébastopol, 34.
AUBER (L.), propriétaire, rue Penthièvre, 11.
AUOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché.
BAUDOIN, avenue des Champs-Élysées, 125.
BAZIN (Eugène), notaire, 53, rue de Ponthieu.
BEAUDINOT, Curé de St-Ambroise.
BOIVIN-CHAMPEAUX, avocat à la Cour de Cassation; quai d'Orsay, 13.
BONDON (Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
BRETTE (le Chanoine), quai Bourbon, 21.
BRUÉYRE (Loys), membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, rue Murillo, 9.
BUCHOT (N.), rue des Mathurins, 44.
BOUIS IN d'ANCELY (M ^{me} veuve), rue de Berry, 14.
CALMAN-LEVY (M ^{me} veuve), rue Pierre-Charron, 64.
CAPLAIN (Jules), propriétaire, rue Louis-David, 20.
CARETTE (Ernest), avocat, boulevard St-Michel, 20.
CHILANI (M ^{me}), rue Choran, 7.
DESPORTES de la FOSSE (M ^{me}), rue Jouffroy, 60.
DONCKELL, DOLL et C ^{ie} , commerçants place des Victoires, 2.
DUPUIS (René), avocat, rue Margueritte, 5.
ESPEUILLES (comte d'), place Palais-Bourbon, 6.
GAILLARD, commerçant, rue Turbigo, 15.
GALLET (Edmond), rue de Rivoli, 158.
GERBELOT, rue Vaugirard, 346.
GIRARD, commerçant, boulevard Sébastopol, 71.
GIRAUD, secrétaire général de la Banque de France, rue Radziwill, 2.
GOLDSCHMIDT (Paul), place Malesherbes, 15.
GRAMMONT (comte Armand de), rue de Lille, 81.
GUÉBIN (Ernest), adm ^r Souvenir Français, rue de la Pompe, 119
GUILLAUME (Georges), 49, rue de Chateaudun.
GUILLOT, membre de l'Institut, avenue de Villiers, 9.
HENRY (Emile), faubourg Saint-Honoré, 3.
HOUETTE (Paul), propriétaire, rue de Rivoli, 174.
HOULLAND, huissier, rue Racine, 36, Hâvre.
JOLY (Henri), doyen honoraire de Faculté, rue Boissonnade, 3

MM.

- LACOIN (Félix), avocat à la Cour d'appel, rue de l'Université, 3.
LANQUEST (Vve), faubourg Poissonnière, 159.
LAVECH-LAVERGNE (l'abbé H.) aumônier auxiliaire à la Petite
Roquette, rue de Chabrol, 43.
LECOMTE (Lucien), avocat à la Cour d'appel, r. du Général Foy, 4.
LEDO (Ignace), via Cavour, 230, Rome.
LEDOT (Alfred), Jurisconsulte, rue St-Maur, 3.
LEFAUCHEUX (Mme Vve), propriétaire, boul. de Courcelles, 20.
LEFAUCHEUX (André), rue de Courcelles, 142.
LEROUX (Georges), docteur, rue Lavoisier, 10.
Letaille (Charles), propriétaire, rue Garancière, 15.
LINDET (Mme Vve), boulevard St-Michel, 9.
LINDET (Fernand), boulevard St-Michel, 9.
LINDET (André), notaire, boulevard St-Michel, 9.
MAIRE (Xavier), peintre, rue d'Argout, 5.
MEAUX (Paul de), rue de Berry, 14.
MEAUX (Louis de), rue de Courcelles, 43.
MILLIARD (l'abbé) aumônier à la Petite-Roquette, rue Saint-
Maur, 1.
MORTEMART (duc de), rue Saint-Dominique, 1.
NOURRISSON (Paul), avocat, rue St-Guillaume, 19.
PASSEZ (E.), avocat à la Cour de Cassation, faub. St-Honoré, 122
PENSA (Vve Charles), rue de Rennes, 109.
PENSA (Charles), rue de Rennes, 109.
PICOT (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des
sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54.
PROUST, ancien magistrat, rue de Clichy, 58.
RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).
RENOITE (Gustave), administrateur des Grands magasins du
Printemps, rue Boursault, 59.
RIVIÈRE (Albert), secrétaire général de la Société générale des
Prisons, rue d'Amsterdam, 52.
SCHNEIDER (Paul), rue de la Ville-l'Évêque, 32.
SELVES (de) préfet de la Seine.
SIGAUD (M^{me} veuve Jules), rue Luxembourg, 26.
SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.
SOUBADÈRE, directeur de l'Innovatrice, C^{ie} d'assurances,
boulevard Montmartre, 11.
THUREAU (Georges), Conseil à la Cour d'appel, rue Garancière, 11
TOCQUEVILLE (comte de), rue Chanaleilles, 4.
TORCHON (M^{me} Veuve Charles), rue Jacob, 19.

MM.

- VIELLARD (Léon), avenue Marigny, 1.
VIN (Adrien), Romilly-sur-Seine.
VINCENS (Charles), sous-directeur honoraire du ministère de
l'Intérieur, avenue de Wagram, 29.
VOISIN (Félix), Conseiller à la Cour de Cassation, r. de Milan, 11.
WEBER (M. et Mme Pierre), rue de Dunkerque, 36 bis.
WEIL (frères Émile), boulevard Sébastopol, 77.
WILLIAMS (W. J.), rue Ancelle, 2, Neuilly-sur-Seine.

MM

ALBRESPY, rue d'Aboukir, 65.
 AUFRAY Jules. avocat, conseiller municipal
 rue d'Assas 70.
 BARIZET (Vve), Boulevard St-Michel, 20.
 BARTH (D^r Henri), rue St-Thomas d'Aquin, 2.
 BAZY (M^{me}P.), Boulevard Haussmann, 85.
 BECKER (Jean), boulevard Saint-Michel, 8
 BENET (Eugène), statuaire, rue N.-D. des Champs, 33.
 BERTHIER (Alphonse), avenue Mélanie, 13, Bellevue.
 BERTON (Fernand), avocat, rue de Rennes 93.
 BIDARD, rue de la Fontaine, 6 bis, Nogent-sur-Marne.
 BIMAR, commerçant, boulevard Poissonnière, 20
 BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 11, Palais-Royal.
 BOMPARD (Octave), rue d'Assas, 28,
 BORD (l'abbé), vicaire, Bellevue.
 BOSCHER (Veuve Jules), boulevard St-Michel, 113.
 BOULARD (Eugène), rue Bonaparte, 33.
 BOULARD (André), rue Chauveau-Lagarde, 16.
 BUISSON (Hilaire), rue de la Cossonnerie, 13.
 BOSSÉ (Le), avoué, Louviers, Eure.
 CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12.
 CASTELNAU (Henri), Maire, Monredon, Tarn.
 CAZELLES (Paul), avocat, avenue d'Antin, 25.
 CAZELLES (M^{me} Veuve Charles) rue Jean-Goujon, 28.
 CELLIER (Jules Alexandre), avocat, place St-François Xavier 1.
 CHAPPOTTEAU et fils aîné, 26, rue Languedoc.
 CHARBONNIER, rue Lacépède, 12.
 CHRISTOFINI (D.), boulevard Vert, Saint-Julien, Bellevue.
 CIROUX (Gaston), Bât^s transatlantiques, av. Bellevue, 22, Sèvres
 CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.
 COLSON (E.), bijoutier, boulevard St-Michel, 14.
 CORTAMBERT (Lucien), avocat, rue Nicolo, 28.
 CORIAMBERT (M^{me} Richard), rue Nicolo, 28.
 CRESSON, anc. bât^{er} de l'Ordre des avocats, 41, rue Cambon.
 DANGERAN (Vicomte de) rue N. D. des Victoires, 50.
 DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, quai Malaquais, 9.
 DAVIET (Henri) 5, rue du Pont de Lodi.
 DELENTE (abbé), 3^e vicaire à St-Séverin, boul. St-Germain, 90.
 DESSAIGNES (M^{me} J.), quai Voltaire, 5.

MM.

DUHAMEL (abbé) vicaire à St-Ambroise.
 FLACH Henri, Industriel place du Panthéon, 5.
 FONTANE (baron de), rue de la Trémoille, 18.
 FORQUENOT (Louis), ingénieur, Montmorency.
 GALLET (Maurice), boulevard St-Germain, 176.
 GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 36.
 GAUMONT L. et C^{ie}, Ingénieurs, rue St-Roch, 57 - 59.
 GEAY (Camille), sous-directeur de la C^{ie} des Bâteaux Parisiens,
 rue Debrousse, 1.
 GIRARD (Ernest), agent de change, rue St-Lazare, 54.
 GIRARD (Henri), pharmacien, rue Marengo, 4.
 HATON de la GOUPILLÈRE, membre de l'Institut, rue de
 Vaugirard, 56.
 HEITZMANN (Charles), chef de comptabilité, boulevard
 Montmartre, 11.
 HENRY (l'abbé Charles), vicaire à St-Vincent de Paul.
 HENRIQUEL-DUPONT (Mme Vve), rue de Vaugirard, 21.
 HERARD (Eugène), ingénieur, rue Séguier, 16.
 HOUILLOU (Augustin), boulevard Saint-Germain, 106
 HOVYN-LIEVIN, rue du Louvre, 8.
 HUET (Paul), ingénieur, rue de l'Université, 8
 HUSSENOT DE SENONGES (Etienne), rue de Choiseul, 2.
 HUSSENOT DE SENONGES (Raoul), rue Suger, 16.
 JASPIERRE (Edouard), rue St-André des Arts, 27.
 JESSUS (Paul), fabricant, Cambrai.
 JOUANNEAU (E.), peintre, Bellevue.
 LACAU (Louis), architecte, rue Etienne-Marce, 150.
 LAFONT Commandant. Administrateur de la providence du
 Soldat, rue St-Dominique, 116.
 LAINE (V.), rue du Port, à Lannion, Côtes-du-Nord.
 LALAIN-CHOMEL (E. de), rue de l'Arcade, 22.
 LANDRIE (l'abbé G.) vicaire à St-Séverin, rue St-André
 des Arts, 40.
 LAUTIER (Pierre), rue de l'abbé Grégoire, 37.
 LAVIÉVILLE (Augustin), cens^r des études scientif., r. Soufflot, 14
 LÉBOUCQ, docteur, rue Lecourbe, 73.
 LEFÈVRE, entrepreneur à Charleval.
 LEFEBVRE (l'abbé), secrétaire de S. E. Palais épiscopal.
 LEFUEL (N.), conseiller à la Cour d'appel, rue de l'Uni-
 versité, 15.
 LEGROS, ébéniste, grande-rue à Bellevue.

MM

- LENGLET (Paul), avenue Martin, 14.
 LÉVEILLÉ (Jules), professeur à la Faculté de Droit, rue du Cherche-Midi, 55.
 LIÉNARD (Auguste), quai d'Ivry, 31, à Ivry.
 MANSAIS (Jules), référendaire au Sceau de France, rue Fortuny, 6.
 MARLIOT, rue de Cléry, 29.
 MARQUET (Léon), rue Auber, 17. Villa du Chat, Bellevue.
 MASSION (Paul), notaire, boulevard. Hausmann, 58.
 MAZUREL —LECLERC, industriel à Roubaix.
 MEAUX SAINT-MARC, Lieut-Colonel, officier d'ordonnance de M. le Président de la République, place du Havre, 14.
 MENNESSON (Gustave), avocat, boulevard Malesherbes, 43.
 MENSIER. Directeur des Bateaux Parisiens, à Auteuil.
 MINORET (M^{me} Marguerite), rue Ampère, 37.
 MOROT (Th.), faubourg Saint-Honoré, 164.
 NIESSEN (Xavier), professeur, fondateur du Souvenir Français avenue de Neuilly, 137, Seine.
 NIZEROLLE (L.L.), rue Amelot, 24.,
 NOUE (vicomte de), square du Roule 6.
 NOUHES (des), rue Madame, 8.
 NOURY, (Madame), propriétaire, Bellevue.
 ODOT (Henri), boulevard Saint-Michel, 11.
 PAILLARD et C^{ie}, Imprimeurs, quai des Orfèvres, 6.
 PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96.
 PERAUD (l'abbé) 2^e vicaire à Saint-Séverin, boul. St-Michel, 17
 PÉRONNE (Pierre). avoué, place St-Michel, 3.
 PETIT (F.), rue St-Ferdinand, 43.
 PIERRE (Georges), notaire, à Meudon.
 PIOT (Georges fils), rue de l'Abbaye, 13.
 PLÉ (frères), boulevard de Charonne, 136.
 QUINT (Charles), rue des Deux-Boules, 2.
 REAUX (marquis de), rue de Grenelle, 81.
 RENUSSON (l'abbé), curé de Notre-Dame, Bellevue.
 REYMANN (l'abbé), vicaire à Saint-Mandé, Seine.
 RIBOT (Alexandre), ancien président du conseil des Ministres député, rue de Tournon, 6.
 RICHARD (Georges), professeur de dessin, place Perchamps, 1.
 RICHARDIÈRE (Alphonse), architecte, rue de Seine, 74.
 ROBERT Henri, avocat, 89, avenue de Villiers.
 ROLLET, avocat, avenue du Château, Bellevue.
 ROUSSEL (François), industriel, Roubaix.

MM

- ROUSSELET (Louis), chef de bureau à l'Innovatrice, boulevard Montmartre 11.
 SAINT-DENIS (G.), boulevard Saint-Michel, 7.
 SOUBIES (Jacques), étudiant, rue de Phalsbourg, 14.
 SOUBIES (Henri), rue de Clichy, 43.
 STILTZ (l'abbé Jules) 1^{er} vicaire à St-Séverin.
 TENESSON (Paul), rue Cassini, 16.
 THOMAS (Gabriel), villa des Capucins à Bellevue.
 THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'Académie Française, rue Garancière, 11.
 TURGIS (Albert), rue Sainte-Placide, 55.
 VERMONT (H.), avocat, rue Socrate, 4, à Rouen.
 WEBER (J.), relieur, rue du Cherche-Midi, 44.
 WERNER, propriétaire, rue Lord Byron, 10.